



**OUPS...!!**

**SHERBROOKE (DF) — OUPS!!...** lançaient les automobilistes qui, au bas ou en haut d'une côte, venaient de découvrir la glace sous une fine couche de neige. La trouvaille tardive menait souvent sur l'accotement, un parterre... ou l'aile d'une autre "val-seuse" de la route. A compter de 22h 30, les accidents se sont ainsi multipliés à un rythme effarant.

Du début de la soirée, jusqu'à minuit, les policiers de Sherbrooke ont enregistré pas moins d'une trentaine d'accidents, la plupart des accrochages, sans compter les incidents où le rapport amiable a été utilisé.

Comme le service de la voirie ne semblait pas suffire à la tâche, on a dû fermer temporairement à la circulation certaines rues, comme la côte Acadie, la rue St-Marc, la rue Larocque, la côte du chemin Université, etc.

Sur Bowen, en face de l'Hôtel-Dieu, un autobus a tamponné deux voitures, sans causer de blessures à qui que ce soit. Un camion épandeur de sel qui passait là et qui a dû s'arrêter est tombé en panne, ajoutant au désordre de la rue et retardant l'épandage de sel.

Vers 23 h, les policiers avaient peine à répondre aux demandes de constatations et de nombreux automobilistes ont dû patienter de longues minutes avant de voir apparaître une voiture de patrouille sur les lieux d'un accrochage. Pas de blessés, mais comme les autos ne sont pas des guimauves, d'importants dommages ont été signalés.

A la Sûreté du Québec, on a noté une recrudescence d'accidents, mais la situation était tout de même assez stable hier soir où on a rapporté, jusqu'à minuit, une dizaine d'accidents, sans toutefois compter ceux de la journée.



# la tribune

samedi — dimanche

73e ANNÉE  
No 135

SHERBROOKE, 27 NOVEMBRE 1982

60 PAGES  
8 CAHIERS  
(SAMEDI 80¢) 40¢  
Livraison à domicile: \$2.15 par semaine

A cause du "sérieux des négociations"

## Québec se donne 3 jours

par Robert Lefebvre

**QUÉBEC (PC) —** Le gouvernement s'est donné hier un nouveau délai de trois jours avant de poser quelque geste que ce soit dans les présentes négociations avec ses 300,000 travailleurs du secteur public et parapublic.

"C'est en raison du sérieux des négociations", a expliqué hier après-midi un porte-parole du Conseil du trésor, Jean-François Cloutier, qui est venu rencontrer les journalistes de la tribune parlementaire pour leur lire un bref communiqué.

Les discussions se poursuivront donc en principe jusqu'à lundi après-midi aux différentes tables de négociation alors que le gouvernement dévoilera, en grande pompe, le contenu

de ce qu'il appelle son cadre général de règlement.

Il avait d'abord été prévu que la proposition finale du gouvernement serait rendue publique hier après-midi au cours d'une conférence de presse cérémonieuse réunissant tous les ministres impliqués, le président du Conseil du trésor Yves Bérubé, le ministre des Affaires sociales Pierre-Marc Johnson, le ministre de l'Éducation Camille Laurin et la ministre de la

Fonction publique Denise Leblanc-Bantey.

La cérémonie a été reportée à lundi et aura lieu au Salon rouge de l'Assemblée nationale, là même où le gouvernement avait présenté ses "demandes" au mois de septembre.

Hier après-midi, différentes sources syndicales et patronales ont confirmé le dépôt, la veille, d'une offre de 54,5 millions \$ destinée à alléger pour les bas salariés — ceux gagnant 16,000 \$ et moins — le fardeau de la Loi 70.

Comme en 1979

La conférence de presse de lundi après-midi pourrait bien marquer la fin des négociations, qu'il y ait à ce moment-là entente ou non entre les deux parties.

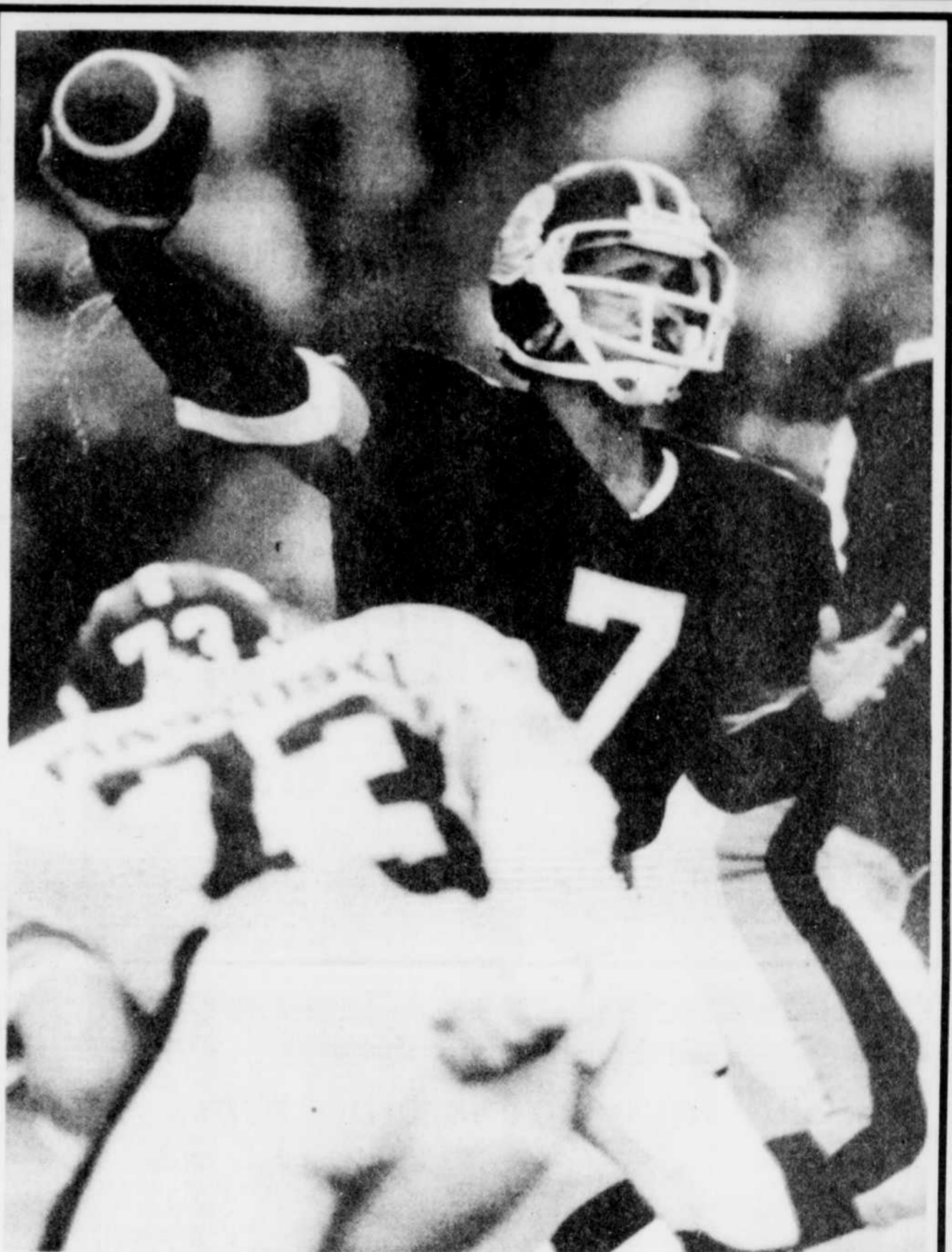
Dans le communiqué du Conseil du trésor, il était indiqué que "c'est sur la base de ce cadre général de règlement que les syndicats auront à consulter leurs membres".

Le directeur des communications au Conseil du trésor, M. Jean-François Cloutier, n'a pas voulu préciser la portée du "auront à consulter leurs membres".

A la veille du débrayage général et illimité que les travailleurs d'hôpitaux veulent exercer, il est maintenant permis de croire que le gouvernement présentera en même temps un projet de loi spéciale qui obligera les syndicats à soumettre à leurs membres les dernières propositions de l'Etat-employeur.

Le scénario ressemble en tout point à celui de 1979 alors que le gouvernement faisait face à pareille menace syndicale.

Il y a trois ans, et à quelques jours près, soit le 12 novembre, le gouvernement déposait à l'Assemblée nationale son projet de loi 62 qui fut adopté dans la journée même pour contrer le mouvement de grève qui était prévu pour le lendemain.



**Condredge Holloway, le quart-arrière des Argonauts de Toronto, aura à subir beaucoup de pression dimanche, non seulement à cause de l'importance du match de la coupe Grey, mais**

**il subira aussi la pression exercée par les joueurs des Eskimos d'Edmonton, des spécialistes en la matière...**

(Laserphoto PC)

## Holloway réussira-t-il à mater les Eskimos?

— F 1



## Holmes conserve son titre

Randy Cobb tente de se protéger du poing de Holmes, au deuxième round. Le champion américain a conservé son titre en triomphant nettement aux points de son compatriote Randy (Tex) Cobb, hier soir à l'Astrodome de Houston. A l'issue des 15 reprises, les trois juges se sont chacun prononcés en faveur du champion du monde

— F 3

### bonne journée!

#### TEMPÉRATURE—

BEAU: — 6°C. — DEMAIN: BEAU..... E-3

#### Aujourd'hui

#### LE "KING-GEORGE" REVIT

Lundi matin, des clients se presseront dans le lobby du célèbre hôtel King-George, fermé depuis plusieurs mois. Le parrain du projet, l'abbé Bruno Dandenaault a raconté à Gilles Fisette que la réouverture de cet établissement servira à abriter de jeunes assistés sociaux affligés par la crise économique.

A-2



#### STE-JEANNE D'ARC DÉÇU

Pour le directeur du Centre Ste-Jeanne d'Arc l'aide gouvernementale annoncée hier par le

ministre Guy Chevrette est décevante et nettement insuffisante.

C-1



#### ACCORDS RENIÉS

Le maire Julien Ducharme de Fleurimont a révélé hier à Michel Morin qu'il s'était entendu avec son homologue d'Ascot-Corner au sujet de l'approvisionnement en eau potable des résidents du chemin Biron; toutefois, les conseillers de cette municipalité auraient renié par la suite l'entente intervenue entre les deux premiers magistrats.

A-3

#### SOMMAIRE ABRÉGÉ

- ARTS et DIV..... B-1
- CARR. et PROF..... C-8
- LE CANADA..... C-8
- DÉCÈS..... E-11
- D'UNE LIGNE..... A-4
- FINANCES..... C-4
- PETITES ANNONCES... E-1
- PLACE À LA DÉTENTE... D-6
- LE QUÉBEC..... A-10
- ROMAN..... E-7
- SPORTS..... F-1
- VIVRE EN '82..... D-1
- VOYAGES..... D-6

**Les Loteries**

**La Quotidienne**

0 9 8 8  
214822

**Mini**

525328

(((6/36)))

7-14-17-20-21-34  
(35)

L'EXTRA

"BINGO-BONUS \$1,000"  
LA TRIBUNE

La carte de ce BINGO est insérée dans le magazine PERSPECTIVES de cette semaine.

"AVEC LA TRIBUNE ON EST TOUJOURS GAGNANT"

# la tribune — le métropolitain

## Avec de jeunes assistés sociaux comme clientèle L'Hôtel King-George reprend vie

par Gilles Fisette

**SHERBROOKE** — L'Hôtel King-George reprend vie. Mais dès lundi matin, ce n'est pas la clientèle habituelle de cet hôtel réputé qui défilera dans ses murs car le groupe qui a décidé de la louer à son actuel propriétaire vise une clientèle bien spécifique: les jeunes assistés sociaux qui n'ont droit qu'à 142 \$ par mois pour se loger et se nourrir.

«Et si on trouve un jeune mort de froid sous un pont de Sherbrooke, on pourra dire que ce n'est pas de notre faute. On aura essayé de les aider», explique l'abbé Bruno Dandenault qui est l'un des trois partenaires de ce projet "Opération 140".

Depuis quelque temps, l'abbé Dandenault rêvait de mettre sur pied un tel projet, soit d'offrir un abri à

ceux qui n'ont pas les ressources financières pour le faire. "Présentement, un jeune de moins de trente ans qui est sur l'assistance sociale a le choix entre se nourrir ou se loger. Il ne peut faire les deux. Avec l'hiver qui arrive, il fallait faire quelque chose.

Aussi, avec l'aide de MM. Jacques Sévigny et Serge Corriveau, il a formé "Opération 140" (140 pour rappeler le montant que reçoit la clientèle visée pour survivre). Ils se sont rencontrés le lundi 22 novembre et ont signé un bail avec le propriétaire de l'hôtel deux jours plus tard.

"Il ne fallait pas perdre de temps", de dire M. Dandenault.

Hier, ces gens étaient à l'hôtel et voyaient à tout ce qui manque pour en faire un lieu d'hébergement. "Tout manque. Les pièces sont vi-

des. Aussi, on lance un appel à tous. Nous avons besoin de meubles, de lits, de literie, de vaisselle, de tout. On peut nous rejoindre à 566-0470", de dire M. Dandenault. Et, bien sûr, on espère que les objets offerts seront utilisables et non pas seulement dignes d'être renvoyés aux rebus.

Côté financier, le groupe part les poches vides. L'hôtel leur coûte 70.000 \$ par année en location seulement. Le groupe s'en remet à la "divine Providence"... ou à la générosité des gens de Sherbrooke. "Il ne faut pas que cela nous arrête", déclare-t-on en soulignant que des fonds viendront de la Guignolee qui se tient dimanche sous la responsabilité des Chevaliers de Colomb.

Le groupe est décidé de tout faire en sorte pour que les premiers

"clients" puissent y demeurer dès lundi.

"Ce sera un centre d'hébergement et d'animation. Pour les repas, il y a déjà La Chaudronnée qui existe grâce à l'initiative de communautés religieuses, de paroisses, du Mouvement des chômeurs et d'autres groupes. Nous allons entrer en contact avec eux pour voir comment on peut travailler ensemble. Ici, à l'hôtel, nous pourrions assurer quelques repas", rajoute M. Dandenault.

L'Hôtel King-George compte 36 chambres. Puisque ces chambres sont grandes et qu'il y a certaines pièces qui peuvent être réaménagées, on espère pouvoir abriter plus de 75 jeunes. "Et on ne refusera personne. On se tasserà", conclut-il.

## Détérioration du marché du travail: les travailleurs les moins qualifiés et les jeunes sont les victimes

**SHERBROOKE** (GF) — Règle générale, ce sont les travailleurs les moins qualifiés et les jeunes qui sont les victimes de la détérioration du marché du travail. Au 31 mars 1981, cela tenait toujours et si "une bonne proportion des finissants" avait trouvé un

emploi, la qualité de celui-ci était à la baisse: moins de travail à temps complet, correspondance emploi-études plus faible et salaires à la baisse. Par contre, on constate encore une fois que plus un finissant est spécialisé, meilleures sont ses possibilités sur

le marché du travail. C'est du moins ce qu'on retrouve en conclusion d'une étude sur "Les finissants du secondaire professionnel et le marché du travail" que vient de publier le "Bulletin régional sur le marché du travail". Le bulletin qui relève

du Centre de recherche et de statistique sur le marché du travail fait ainsi part d'une étude menée conjointement par le ministère de l'Éducation et le ministère de la Main-d'œuvre et de la sécurité du revenu. Les résultats nationaux

seront publiés dans quelques semaines. L'étude établit tout d'abord que les finissants affichent un plus grand désir de travailler "car il n'y a plus que 5,8 pour cent des répondants qui déclarent ne pas travailler ni chercher d'emploi, comparativement à 10,5 pour cent en 1980".

Et, "plus un finissant est qualifié, plus il est actif sur le marché du travail. 100 pour cent des sortants du professionnel supplémentaire participent au marché du travail contre 90 pour cent au professionnel court".

Si la proportion des travailleurs augmentent par rapport à l'année précédente, c'est le temps partiel qui accapare cette hausse. "On enregistre 17,9 pour cent des travailleurs à temps partiel comparativement à 13,4 pour cent en 1980 et à 10,4 pour cent en 1979. On constate le même phénomène chez les 15-24 ans québécois".

Sept options voient l'ensemble de ses finissants travailler à temps complet: mécaniciens de machines fixes, dessin, architecture et structures, ouvrier, machiniste général, dessinateur de mode, agent de commercialisation et imprimerie sur presses offset.

Par ailleurs, l'étude signale que la proportion de travailleurs qui jugent que leur emploi correspond plutôt faiblement à leur formation, a augmenté. De 55,3 pour cent en 1980, la proportion est passée à 73,6 pour cent en 1981. Chez les temps partiel, les finissants de cinq options affichent une cor-

respondance emploi-études à 100 pour cent. Ce sont les finissants des options dépanneur en appareil électrique domestique, dessin, architecture et structures, agent de communication, secrétaire juridique et secrétaire médicale.

En ce qui concerne le taux de chômage, l'étude révèle que les taux les plus élevés se retrouvent parmi les finissants des cours de débousselage (45 pour cent), des cours d'entretien de véhicules légers (40 pour cent), des cours d'auxiliaires en alimentation (52,1 pour cent) et des cours d'auxiliaire commercial (88,4 pour cent).

Enfin, l'étude aborde la question des conditions de travail. Le salaire moyen pour l'ensemble des entreprises de 20 employés et plus, à Sherbrooke, s'établissait à 278,35 \$ en avril 1981.

"La différence entre le salaire des finissants de la région et ceux du reste du Québec est beaucoup plus faible (5,4 pour cent). Mais par rapport à l'été 1980, la rémunération des finissants de l'Estrie subit une baisse".

Les hommes voient leur revenu baisser de 1,5 pour cent et les femmes de 0,3 pour cent. Seuls les hommes au professionnel court et les femmes du professionnel supplémentaire enregistrent des gains, respectivement de 13 et de 13,3 pour cent.

Seulement cinq options reçoivent un salaire supérieur au revenu moyen de la région (278,35 \$).

## Les sans-emploi ne considèrent pas leur état comme "une profession à vie"

par Gilles Fisette

**SHERBROOKE** — Les sans-emploi ne considèrent pas leur état comme un "terminal", "une profession à vie". Ils désirent non pas des "cataplasmes" mais de réels emplois. Aussi, ils estiment que les gouvernements devraient leur donner l'occasion d'être "des éléments actifs de régénérescence économique si nous pouvons nous assooir à la même table et discuter de l'appauvrissement des plus démunis".

Telles sont les grandes lignes d'un mémoire que cinq représentants du Rassemblement des assistés sociaux (RASS) ont présenté, hier, au député libéral fédéral de Sherbrooke, M. Irénée Pelletier.

Pour ces gens dont le porte-parole était M. André Letendre, il s'agissait en effet de saisir le député fédéral — ils rendront bientôt la pareille aux députés provinciaux de la région — des doléances des 23.964 assistés sociaux et les 18.000 chômeurs qui font que le taux de chômage réel en région est, non pas de 16,3 pour cent, mais de 35,7 pour cent.

Ce qu'ils veulent: des emplois. "Mais pas des cataplasmes, des projets de vingt semaines qui replongent aussitôt les gens sur l'assurance-chômage et le bien-être", de dire M. Letendre.

Mais comment y arriver? On ne le sait pas trop. Une chose est sûre: les assistés sociaux et les chômeurs comprennent nombre de gens instruits et compétents que l'on ne consulte jamais. Ainsi, le groupe déplore que le mini-colloque sur l'aide aux démunis qui s'est déroulé jeudi, l'a été en l'absence de porte-parole des principaux concernés. Ce colloque réunissait seu-

lement des travailleurs sociaux de la région.

"Nous sommes assez articulés pour parler économie, égalité des chances et droit à l'enrichissement de la vie face à l'inflation. Nous n'avons pas les moyens financiers des conseils patronaux ou syndicaux pour nous présenter à des commissions parlementaires ou sénatoriales. Pour être honnête, le gouvernement fédéral devrait financer les groupes populaires lorsqu'il s'agit de représentations, de sorte d'entendre le vrai son de cloche des plus démunis. Personne ne peut parler en notre nom parce que personne ne vit notre situation... La situation est grave et critique et ne comptez pas sur nous pour vivre une révolution tranquille dans un Canada "quiet", de dire M. Letendre.

A ces propos, le député Pelletier a dit qu'il transmettra la volonté de ces gens en haut-lieu. Il a également fait part de ses démarches depuis quelques temps afin de favoriser la tenue d'un sommet économique régional au cours duquel des groupes comme le RASS pourraient se prononcer.

Par ailleurs, le mémoire du RASS démontre les interrogations des plus démunis devant les effets sur eux de la diminution des transferts de fonds du fédéral aux provinces. On s'interroge également sur l'indexation demandée de 6 pour cent des prestations, en janvier, est démesurée ou pas.

Enfin, le mémoire fait part au député de la volonté des assistés sociaux de figurer dans les statistiques sur le chômage afin de donner un portrait plus fidèle de la situation. On demande enfin que le gouvernement fasse en sorte d'exiger des industries canadiennes qu'elles investissent dans les provinces où elles font des profits.

## CONCOURS DE NOEL

Comme par les années passées, nous invitons les jeunes à participer à notre concours de textes et dessins. Dans chacune des quatre catégories, le gagnant recevra des livres en prix.

De plus, des prix de participation seront décernés au hasard. Nous publierons les envois des gagnants et d'autres dessins et écrits à compter du samedi 18 décembre.

### • Catégories 6-8 ans et 9-10 ans

Faites-nous parvenir un dessin... sans vous faire aider par votre grand frère ou votre grande sœur.

### • catégories 11-12 ans et 13-14 ans

Ecrivez-nous un conte, ou une lettre, ou un poème ou une nouvelle de Noël.

La date finale de réception des textes et dessins est lundi le 13 décembre. Tous les envois demeurent la propriété de La Tribune. N'oubliez pas d'inscrire votre nom, votre adresse complète avec numéro de téléphone, votre âge et le nom de l'école que vous fréquentez. Adressez vos envois à:

Concours de Noël  
Service de rédaction,  
La Tribune  
Sherbrooke, Qu.  
J1K 2X8

## Avantages aux membres du Club Social de Sherbrooke Inc.

Rencontres sociales  
Réceptions  
Réunions  
Dîners d'affaires  
Service dans salons privés  
Repas du midi à \$4,97



Six salons  
pouvant accueillir de 10 à 200 personnes.  
Bar-salon  
Salle à manger  
Menus de banquets  
variant de \$6,75 à \$13,50

Affiliation:  
Cercle de la Place d'Armes, Montréal  
Club Canadien, Montréal  
Ontario Club, Toronto

Bureaux d'affaires:  
688, rue Prospect  
567-8989

### COUPON DE REPONSE

Jamais recevoir un formulaire d'adhésion

Nom.....  
Adresse.....  
Ville.....  
Code postal.....  
No de tél.....

## Les visites à la tribune

### FONCTIONNAIRES DE FRANCE A SHERBROOKE

La Tribune avait le plaisir d'accueillir dans ses murs, pour une visite des lieux, des employés du Ministère des Affaires Sociales, région de Lille France. Ce groupe est venu au Canada, suite aux échanges de l'Office Franco-Québécois. Un groupe de Québécois de l'Estrie du même secteur, se voit offrir également une opportunité semblable.



"d'une ligne...  
... à la page"  
page A-4

### TUILE CERAMIQUE

ROBERT VILLEMAIRE INC.  
4230, King ouest, Sherbrooke, J1L 1W6, (Face au Motel La Réserve)  
563-4030  
Confiez vos travaux à des professionnels.  
Avant d'acheter, venez comparer nos prix et nos modèles.  
Egalement distributeur des tuiles "Ranks".  
Hotel La Réserve  
Boul. Bourque  
Val Estrie  
TUILE CERAMIQUE ROBERT VILLEMAIRE  
78437

## la tribune

1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué.,  
Tél.: 569-9201, J1K 2X8  
Journal quotidien publié à Sherbrooke par La Tribune Ltée. Fondé le 21 février 1910

YVON DUBÉ  
Président et Editeur

JEAN-GUY FARAH  
Adjoint au président (adm.)  
et Secrétaire-trésorier

LIONEL DALPÉ  
Adjoint au président (prod.)  
et Editeur-adjoint

### Téléphones:

Redaction: 569-9184 —  
Publicité: 569-9201 —  
Petites annonces: 569-9501 —  
Tirage: 566-6353

### COMPTABILITE

ANDRE CORRIVEAU  
Chef comptable  
L. ALCIDE BEAUCHER  
Gérant au crédit

### REDACTION

JEAN VIGNEAULT  
Redacteur en chef  
JACQUES LAFONTAINE  
Chef editorialiste-adjoint

SERGE GOSELLIN  
Directeur de l'information

CHRISTIAN BELLAVANCE  
Chef des nouvelles

MICHEL DIONNE  
Chef de pupitre

DENIS MESSIER  
Directeur des pages sportives

### PUBLICITE

FRANCOIS VAILLANCOURT  
Directeur de la Publicité  
DAWSON BEAULIEU  
Chef des Ventes locales  
PAUL ALLARD  
Chef de la Production publicitaire

### ATELIER

JACQUES E. LEDUC  
Directeur (technologie graphique)  
J. JACQUES DELORME  
Chef des opérations  
ANDRÉ BELANGER  
Chef de la production

### TIRAGE (566-6353)

GASTON GAGNE  
Directeur au tirage  
JACQUES ROY  
Chef des ventes au tirage

### GERANTS DE DISTRICT

PIERRE BEAULIEU  
Magog-Deville-Rock Forest-Sherbrooke-Nord  
CONRAD BERGERON  
Sherbrooke-Ouest  
YVES BERGERON  
Sherbrooke-Nord  
Valcour-Bramptonville  
FRANCOIS DUBE  
Lac Mégantic  
ANDRÉ FONTAINE  
Sherbrooke-Est-Ouest  
Lemdiville

### MICHEL LAVOIE

Conseiller — East Angus  
GUY MANSEAU  
Actonville-Windor  
Richmond-Weedon  
JEAN-MARC PEPIN  
Sherbrooke-Est — Fleuroville  
GASTON PINARD  
Drummondville — Acton Vale  
JEAN-LUC PINEAULT  
Buck-Francis  
JEAN-CHARLES POULIN  
Trarford et région

### EXPEDITION

MICHEL DOYON  
Chef à l'expédition  
ANDRÉ JACQUES  
Adjoint à l'expédition

### Courrier de deuxième classe: Enregistrement No 1539

Abonnement Au Canada territoire immédiat, sauf endroits desservis par camion et routes motorisées: 1 an \$110,00. 6 mois \$70,00. 3 mois \$40,00. 1 mois \$15,00. Hors de notre territoire immédiat. Etats-Unis et autres pays: 1 an \$165,00. 6 mois \$100,00. 3 mois \$65,00. 1 mois \$25,00. "La Tribune" est sociétaire de la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada, affilié à l'Audit Bureau of Circulation A.B.C. et à l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'informations: Presse canadienne, Presse associée, Reuter, Agence France-Presse. Le service de photos fac-similées de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisées à reproduire les informations de La Tribune.

**Violente riposte du maire Ducharme**

# Les ententes entre les 2 maires ont été reniées et rejetées par les conseillers d'Ascot-Corner

**FLEURIMONT (MM)** — "Un instant! Comment peut-on se permettre de dire que la municipalité de Fleurimont n'accorde aucune importance aux familles qui n'ont pas d'eau potable. Il faut bien comprendre que les ententes signées entre moi et le maire Jean Hardy d'Ascot-Corner relativement à cette affaire ont été par la suite reniées, rejetées par d'autres membres du conseil municipal d'Ascot-Corner, qui, en l'absence de maire Hardy parti en vacances pour trois semaines, nous ont signifié que plus rien ne tenait. Tout le travail qui avait été effectué n'est plus valide maintenant, et l'on nous accuse? Cela, je ne l'accepte pas du tout."

Manifestement irrité, voire même en fureur, le maire de Fleurimont, M. Julien Ducharme, y est allé hier d'une violente riposte envers les propos tenus par un contribuable d'Ascot-Corner qui accusait la municipalité de Fleurimont de se foutre de l'aspect humain relativement au problème de l'absence d'eau potable à laquelle certaines familles sont confrontées.

Avec des couteaux dans les yeux, le maire Ducharme a expliqué, en exhibant documents à l'appui, que ce sont les membres même du conseil

Hardy. Je crois qu'il aurait été préférable pour ce M. André Boucher (celui qui a fait les déclarations) de fouiller à fond le dossier avant de faire pareilles déclarations. Et pour ce qui est de notre travail sur le dossier de la police auquel M. Boucher

"C'est cela. Nous fournissons de l'eau à ces familles, ensuite on discute des coûts. Eh oui, c'est ce que l'on veut. Mais il n'en est tout simplement pas question. Ce ne sont pas les contribuables de Fleurimont qui vont payer pour les autres. Non!, de terrain et que le prix de ce terrain serait fixé une fois la maison construite. Il faudrait tout de même être logique", de poursuivre du même souffle M. Ducharme.

Ce blocus de la situation, puisque maintenant tout est remis en ques-

tion, cette volte-face soudaine, ne peuvent être attribués, aux dires du maire de Fleurimont, qu'aux élus d'Ascot-Corner.

"Nous n'accepterons pas le blâme de cette affaire. Si à Ascot-Corner, on ne veut pas payer pour l'approvisionnement en eau potable qui pourrait être assuré par Fleurimont, alors qu'on le dise. Reste maintenant aux élus de cette municipalité de trouver une solution de rechange

car, et je le répète, Fleurimont ne paiera pas une partie de la note", de terminer le maire Ducharme.

me de l'absence d'eau potable à laquelle certaines familles sont confrontées.

Avec des couteaux dans les yeux, le maire Ducharme a expliqué, en exhibant documents à l'appui, que ce sont les membres même du conseil



Julien Ducharme

## "Comment peut-on dire que Fleurimont n'accorde aucune importance aux familles qui n'ont pas d'eau potable?"

Il fait allusion, et bien il n'a pas d'affaire là-dedans. Nous menons notre action pour nos citoyens, pas pour les autres", de mentionner le maire de Fleurimont.

Chez le voisin

De l'avis de M. Ducharme, les contribuables et certains élus municipaux voudraient que Fleurimont fournisse de l'eau potable à une partie de la municipalité d'Ascot-Corner et ce, presque gratuitement.

trancher le maire. Cependant, nous sommes prêts à coopérer avec le conseil d'Ascot-Corner, en autant que les élus savent ce qu'ils veulent. Et ça ne semble pas être le cas. On préfère faire payer le voisin."

"A Ascot-Corner on estime peut-être que ce serait trop dispendieux que de payer la facture. Mais de notre côté, il n'est pas question de tomber dans le piège. C'est comme si quelqu'un voudrait s'acheter un

donné son accord à l'idée.

Lundi soir, le conseil devrait aussi compléter les nominations. Déjà, il a désigné ses représentants à la CMTS et à l'Association des cités et villes du district St-François (M. Antonio Pinard y reprendra un siège familial).

Cette fois, il s'agirait de nommer deux représentants au comité CHARM, quatre au comité des assurances de la ville de Sherbrooke, quatre à la Commission du fonds de pension, un à l'OMH, un à la Corporation du Centre-ville et deux au Comité administratif de l'aéroport.

## Pour mieux cerner les économies Certains trottoirs non déblayés cet hiver?

**SHERBROOKE (LD)** — Lors de sa réunion lundi soir, le conseil municipal abordera la question du non-déblaiement de certains trottoirs. Du moins, cela apparaît à l'ordre du jour.

L'administration précédente a déjà souligné qu'elle prévoyait une expérience dans ce domaine pour mieux cerner les économies qu'on présumait substantielles.

La ville a déjà fait des démarches pour préparer le terrain. En avril, le service des relations publiques a eu le mandat de procéder à un sondage. On a déjà mentionné qu'une majorité s'était dite favorable à l'idée.

Cela fait partie d'un rapport sur lequel le nouveau conseil aura une décision à prendre. Si le conseil décide d'aller de l'avant, il devra adopter la liste de tous les trottoirs qui ne seraient pas déblayés au cours du prochain hiver. L'ancienne administration avait, pour sa part,

donné son accord à l'idée.

Lundi soir, le conseil devrait aussi compléter les nominations. Déjà, il a désigné ses représentants à la CMTS et à l'Association des cités et villes du district St-François (M. Antonio Pinard y reprendra un siège familial).

Cette fois, il s'agirait de nommer deux représentants au comité CHARM, quatre au comité des assurances de la ville de Sherbrooke, quatre à la Commission du fonds de pension, un à l'OMH, un à la Corporation du Centre-ville et deux au Comité administratif de l'aéroport.

filée), ils consacraient leur mardi soir, et toutes les journées de mercredi et jeudi à cette tâche. Cela se prolongerait peut-être jusqu'à un troisième samedi.

## À la CMTS Trois conseillers renoncent à une rémunération supplémentaire...

**SHERBROOKE (LD)** — Reflétant les vœux du conseil municipal, les nouveaux représentants de la ville à la Corporation municipale de transport de Sherbrooke (CMTS) ont décidé, dès leur première séance, d'abroger, en signe d'austérité, la résolution interne sur la rémunération des administrateurs.

En clair, le nouveau président, M. Bernard Tanguay, renonce à une rémunération annuelle qui équivalait jusqu'à maintenant à 2,750 \$, et MM. André Côté et Jean Perrault, à 1,375 \$ cha-

lun, soit un total de 5,500 \$.

Au sein de la ville de Sherbrooke, le cas de la CMTS était une exception. Parmi tous les comités ou organismes para-municipaux sur lesquels les membres du conseil pouvaient être délégués, c'était le seul cas où ils pouvaient toucher une rémunération supplémentaire. Il faut dire qu'une loi provinciale en avait donné la permission pour toutes les corporations de transport.

Dans le passé au conseil, cette rémunération supplémentaire était

loin d'avoir un appui unanime. Par exemple, M. Roger Ginguès s'y était toujours opposé pour une question de principe. Mais si le conseil pouvait déléguer trois administrateurs à la CMTS, il ne pouvait pas abroger leurs décisions.

Avant même la nomination des trois nouveaux administrateurs à la CMTS, le nouveau conseil aurait donc débattu de la question et convenu de demander aux nouveaux représentants d'y aller sans salaire supplémentaire. Légèrement parlant, la

décision officielle revenait cependant au conseil d'administration de la CMTS et non au conseil municipal.

Il faut dire de plus que la question de ce salaire municipal avait été abordé par plusieurs en cours de campagne électorale.

La désignation de M. Bernard Tanguay comme président de la CMTS n'est pas une surprise. Lundi soir à la réunion du conseil, on avait proposé de préciser son nom comme président dans la résolution du conseil municipal désignant trois personnes. Mais, avait-on expliqué, le privilège de désigner les officiers revient au conseil d'administration de la CMTS.

Les nouveaux administrateurs de la CMTS ont aussi approuvé une émission d'obligations de 1,500,000 \$ pour financer l'achat de six autobus urbains et deux véhicules adaptés au transport des personnes handicapées, ainsi qu'une partie du financement du Centre d'opérations pour une valeur de 630,000 \$.

## Chaussée glissante: plusieurs blessés

**SHERBROOKE (DF)** — Plusieurs personnes ont subi des blessures dans des accidents de la circulation à Sherbrooke et dans la région en après-midi d'hier. Certains des accidents ont été attribués à la chaussée glissante.

Parmi ces accidents: Sur l'autoroute 55, près de Deauville, une voiture a embouti, après avoir dérapé sur 150 mètres, un camion garé le long de la route.

Une mère et son fils ont été blessés; il s'agit de Michel et Lorette Thérberge d'Iberville et de Montréal. Mme Thérberge conduisait son fils au CHUS pour hospitalisation au moment de l'accident. Ils ont été transportés par les ambulanciers de la firme SOS.

Un peu plus tôt, quatre personnes avaient subi des blessures dans une collision frontale

sur la route 222 près de St-Denis-de-Brompton.

Ces personnes ont été identifiées comme étant Arthur Bourgault, 63 ans, de Rock-Forest, Chantal St-Pierre, 21 ans, de St-Denis, ainsi que Robert Rodney, 24 ans et son enfant Jessie, deux ans.

Ils ont été transportés par les ambulanciers de Sécurité de l'Estrie.

Dans ces deux cas, ce sont les policiers de la SQ qui ont procédé aux constats.

Enfin, à Sherbrooke, quelques minutes avant 17 h, deux personnes ont subi des blessures mineures lorsqu'une voiture en a embouti une autre sur le pont Montcalm.

Ces blessés sont Roger Lasnier, 48 ans et Lise Daneault, 34 ans.

La SQ a rapporté plusieurs autres accidents sur le district de l'Estrie au cours de l'après-midi.



Près de Deauville, deux blessés hier après-midi.

## St-Pierre coupable de voies de fait

**SHERBROOKE (DF)** — L'ex-portier de l'hôtel Holiday à Deauville (qui a fermé ses portes il y a plusieurs mois), Marcel St-Pierre, 30 ans, a été trouvé coupable de voies de faits ayant causé des lésions corporelles et a pu reprendre sa liberté hier en attendant sa sentence qui doit être prononcée le 6 décembre.

intervenu, avait sorti un couteau. A la suite d'une bagarre, les Américains ont été expulsés, mais deux d'entre eux ont été blessés.

De là les accusations portées contre St-Pierre qu'on avait arrêté quelques heures après les incidents.

Le procès qui durait depuis le début de la semaine s'est terminé jeudi, au niveau de la preuve et des plaidoeries, et le jury composé de six hommes et six femmes a délibéré durant 11 heures avant de rendre le verdict hier après-midi.

Le verdict de voies de faits était le moins grave, avant l'acquiescement, de tous les verdicts proposés par le juge Paul Gervais dans son adresse aux jurés.

St-Pierre était représenté par Me Michel Dussault alors que Me Thomas Walsh représentait la Couronne.

## Christian Boucher arrêté pour attentat à la pudeur

**SHERBROOKE (DF)** — Libéré il y a quelques semaines en attendant son procès pour viol, Christian Boucher de Sherbrooke a plaidé coupable hier à une accusation d'attentat à la pudeur.

Boucher avait été arrêté par la police de Sherbrooke en soirée de jeudi, soupçonné de s'être attaqué à un garçonnet de 13 ans qui s'était rendu chez lui pour vendre des pièces de monnaie. L'incident se serait déroulé dans la voiture de Boucher.

Amené en cour hier, il a plaidé coupable à l'accusation d'attentat à la pudeur et le juge Jean-Guy Blanchette a reporté sa sentence à mercredi prochain. Boucher sera toutefois détenu jusqu'à là.

Il était représenté par Me Jean-Pierre Rancourt tandis que Me Paul Crépeau agissait pour le ministère public.

Boucher est accusé, depuis septembre, d'avoir violé une fillette de 16 ans qui vit maintenant à Montréal.

Libéré après l'enquête préliminaire dans ce dossier, Boucher avait été impliqué dans une histoire de menaces de mort, une cause pour laquelle des accusations ont été portées; il a toutefois été acquitté dans ce dossier.

Avant d'être impliqué dans le dossier d'attentat à la pudeur d'hier, Boucher attendait son procès pour viol prévu pour les assises de janvier à Sherbrooke.

## Autres nouvelles de Sherbrooke (pages A-4, A-5)

**Association des Non-Fumeurs de l'Estrie Inc.**

**LE TABAC**

"CE QUE LA PUBLICITE DIT ET CE QU'ELLE NE DIT PAS"

DIAPORAMA suivi d'une période de questions au Dr Roberto IGLESIAS du CHUS, mardi le 30 nov. à 8.00 P.M.  
Auditorium de l'Hôtel-Dieu, 555 rue Murray  
ENTREE GRATUITE. BIENVENUE A TOUS!

---

**93**  
OUEST.  
**KING**  
CENTRE-VILLE

**Pharmapop**  
**Cadleux**

**569-3675**  
Consultez notre circulaire.

---

**J.G. Cadleux**  
**Pharmacia**

**93 OUEST.**  
**KING**  
Centre-ville

---

**Nos députés au travail.**

**BOIS D'ALLUMAGE**

De chêne, d'érable sec.  
Sac de plastique, sans  
bran de scie. Johanne  
Goulet.

84899 563-6471

**GRAND SPECIAL**

**LASAGNA GRATUITE**

à l'achat d'une Pizza (medium et plus)  
(A la salle à manger, au comptoir ou livraison)

**RESTAURANT CARUSO**

2192, King ouest, Sherbrooke  
569-5511

**Fréchette**

**Rancourt**

**Juneau**

**Croyez-vous toujours à la négociation?**

## Des dépôts garantis à rendement élevé et à termes variés...

La Fiducie du Québec vous offre une gamme complète de dépôts garantis. Vous pouvez choisir la durée du dépôt et la fréquence de versements d'intérêts qui vous conviennent. Il s'agit d'un placement à rendement élevé dont le capital et les intérêts sont garantis de la date d'émission du certificat jusqu'à son échéance. De plus, il ne comporte aucuns frais.

**12<sup>3</sup>/<sub>4</sub>** 5 ans Intérêts payés annuellement Dépôt initial minimum 1 000 \$ Dépôts subséquents 500 \$

Nos conseillers se feront un plaisir de vous renseigner sur la gamme complète des dépôts garantis. À la Fiducie du Québec, on s'occupe de vous personnellement et en toute discrétion.

**Les dépôts garantis de la Fiducie du Québec, c'est une bonne affaire. Garanti!**

Succursales

**Chicoutimi** (418) 549-5746  
1-800-463-9657  
Place du Royaume

**Laval** (514) 668-5223  
1-800-361-3803  
Place Val des Arbres

**Montréal** (514) 286-3225  
1-800-361-6840, poste 3225  
Complexe Desjardins

**Québec** (418) 653-6811  
1-800-463-4792  
Place Belle Cour  
Sainte-Foy

**Sherbrooke** (819) 566-5667  
1-800-567-6920  
Place Jacques-Cartier

**Fiducie du Québec**

Taux sujets à changements. Institution inscrite à la Régie de l'Assurance-dépôts du Québec.

**La vie dans les Cantons**



**Certificats de membre honoraire**

Lors d'une cérémonie officielle qui se déroulait dernièrement à la maison provinciale des Frères du Sacré-Coeur de Bromptonville, une remise de certificats de membre honoraire à vie étaient décernés à deux frères du Sacré-Coeur. Dans l'ordre habituel, M. Fernand Drapeau, vice-président des Amis des frères du Sacré-Coeur remettant le certificat au frère Laurent Smith. Pour sa part, le président des Amis des frères du Sacré-Coeur, M. Marcel Bureau, remet un certificat au frère Raoul Loubier. MM. Smith et Loubier sont tous deux âgés de 87 ans.



**Nouveaux locaux**

La Caisse populaire Ste-Famille de Sherbrooke inaugurera demain ses nouveaux locaux au 1070, 12e avenue nord. Le directeur, M. Bernard Dufour (à droite) a indiqué que l'établissement possédait pour 5 millions \$ de dépôts et comptait 2,600 membres. Depuis septembre 1972, la caisse Ste-Famille était locataire du 1060, 12e avenue et est maintenant propriétaire de son nouvel édifice au 1070. L'établissement sera accessible par la 12e ou la 13e avenue.



**Réception de la Banque Royale**

Plusieurs personnalités étaient présentes à une récente réception organisée par la banque Royale. De gauche à droite, MM. Jacques Lemieux, président d'une firme d'ingénieurs conseil; Camille Taillon, directeur de la principale succursale sherbrookoise; François Paradis, 1er vice-président et directeur général pour le Québec.



**Don à l'Hôtel-Dieu**

La Fondation des amis de l'Hôtel-Dieu a reçu un don de 600 \$ du comité du bal de coton des Filles d'Isabelle, cercle Marie Julie, de Sherbrooke. Ce don doit servir au dépistage du cancer du colon. Sur la photo, de gauche à droite, Denyse Lapointe, Juliette Lapointe, le Dr Alain Watier, Rita Jacques et Lise Dion.

**OUVERTURE OFFICIELLE**

**LE SUPER CLUB**

128 sud rue WELLINGTON Sherbrooke



567-6660

présente vendredi et samedi, les 26 et 27 nov.



Le Maître de l'hypnose **DOMINO**

2 spectacles (11h. et 1h.) Adm.: \$2.00

André Bisson, D.J.

A venir: jeudi, 2 déc.

**Concours Rock'N Roll amateurs, animé par Mario Bellemare, CHLT 63.**

Grande finale le 13 janvier 83, avec Jacques Théberge et la rétromanie. Plusieurs prix à gagner.

Inscription: 567-6660

**Le club Kinsmen**

**Un second souffle qui dure depuis une quinzaine d'années**

par Michel Morin

SHERBROOKE — Ayant vu le jour vers le début des années 20 et n'ayant vraisemblablement pas connu les succès escomptés, ce n'est que depuis une quinzaine d'années que le club Kinsmen de Sherbrooke a repris son second souffle.

Et cette deuxième vie, elle se porte drôlement bien, c'est du moins ce que soutient le premier vice-président de ce club, M. Jacques Brousseau.

"Le club Kinsmen de Sherbrooke est en excellente santé. Tous les membres recherchent la fraternité et la camaraderie. C'est d'ailleurs notre mot d'ordre", de déclarer M. Brousseau.

Comptant 30 membres, tous des hommes, le club Kinsmen s'adresse à des personnes qui sont disposées à consacrer beaucoup de temps à la bonne marche du club.

"La majorité des membres sont des gens d'affaires. Mais cela ne veut pas

dire pour autant que l'accès au club Kinsmen est strictement réservé à cette catégorie de gens. Nous ne faisons aucune discrimination et n'importe qui peut devenir membre du club, en autant qu'il soit prêt à donner



Jacques Brousseau

de son temps, car c'est très exigeant en terme d'heures à consacrer pour le bon fonctionnement du club", de mentionner M. Brousseau.

Les clubs Kinsmen sont représentés partout dans le pays. On compte un grand total de 617 clubs regroupant environ 17,000 membres.

Tous les clubs Kinsmen ont un point en commun: l'aide à la recherche sur la fibrose kystique. "D'un point de

150,000 \$ pour ce même district", d'ajouter M. Brousseau.

Les Kinsmen de Sherbrooke ne subventionnent pas de groupes sportifs. Leur préoccupation est de venir en aide aux enfants aux prises avec des handicaps physiques ou mentaux. "Nous considérons qu'il y a encore beaucoup à faire dans ce domaine, c'est pourquoi le plus gros de notre travail est fait dans ce sens."

**Les clubs sociaux**

vue national, de poursuivre le vice-président, c'est à ce programme que sont consacrées les plus importantes sommes d'argent. L'an dernier, pour ce qui est du district numéro six, qui comprend l'est de l'Ontario et tout le Québec, la somme de 134,000 \$ a été amassée pour la fibrose kystique. Et cette année, notre objectif est fixé à

Le club Kinsmen de Sherbrooke est un club de service qui se veut jeune. "C'est pour cette raison que nous n'acceptons pas les nouveaux membres s'ils sont âgés de moins de 20 ans et de plus de 40 ans. De plus, nous ne recherchons pas la quantité, mais bien la qualité", de terminer M. Brousseau.

**Bell Canada**

**Une quarantaine d'emplois sur la corde raide**

SHERBROOKE (DF) — Si le protocole d'entente intervenu entre Bell Canada et le syndicat qui regroupe ses techniciens est approuvé par les syndiqués, près d'une quarantaine d'emplois pourraient être

sauvés dans la région, a indiqué hier le président local du Syndicat des travailleurs en communications du Canada, M. Gilles Cyr.

Il a précisé que les mises à pied effectuées dans la région au début du mois, 17, pourraient être annulées le 3 janvier, de même que la vingtaine d'autres qu'on avait prévues pour décembre.

Le protocole d'entente, qui comporte un travail partagé, implique les 15,600 techniciens de l'Ontario et du Québec; l'entente serait que chaque syndiqué chômerait une journée par

cinq semaines (huit journées au maximum) du 3 janvier au 30 octobre 1983.

Ce geste, selon M. Cyr, éviterait 400 mises à pied au Québec et 200 autres en Ontario.

Il apporterait également des revenus supplémentaires de 15 millions \$ à la compagnie Bell Canada.

**Verdict de mort accidentelle**

SHERBROOKE (PSJ) — Le coroner Michel Durand blâme à la fois la façon de procéder de l'équipe de travail, l'employeur de cette équipe, soit le ministère des Transports, et le conducteur impliqué pour la mort violente de M. Hubert Connor, âgé de 56 ans, de North Hatley, survenue sur la route 247, près de Beebe.

M. Connor, travaillait pour le compte du ministère des Transports sur la route 247 avec une équipe d'hommes lorsqu'il a été happé par une automobile en fin de matinée, le 23 juillet.

L'enquête a révélé que la seule mesure de signalisation pour prévenir les automobilistes de la présence d'une équipe de travail sur la route en question était un signaleur placé à une dizaine de mètres du côté nord des travaux.

Par ailleurs, le coroner note qu'entre 102 et 112 kilomètres-heure, la vitesse de l'automobiliste Alain Baird

était trop élevée et certainement illégale compte tenu de la vitesse autorisée, mais ne constitue pas à elle seule une cause de négligence criminelle dans ce dossier.

En rendant un verdict de mort violente accidentelle sans responsabilité criminelle de la part d'un tiers, le coroner Durand a greffé au verdict trois recommandations dans le but d'assurer la sécurité des citoyens, notamment des travailleurs sur route: qu'une procédure de travail concernant la signalisation soit mise en place de façon explicite et détaillée; que tous les employés soient informés des procédures de travail assurant leur santé et leur sécurité; que le ministère des Transports et ses cadres veillent à nommer sur chaque équipe de travail oeuvrant sur les routes un responsable chargé de l'application de ces mesures de sécurité.

*d'une ligne à la page*

**PUBLICITE PUBLI-REPORTAGE CONCOURS**  
**PUBLI-PROMOTION ANNONCES RELATIONS PUBLIQUES**

**EST-CE AUSSI VOTRE SORTIE DU DIMANCHE?**

L'époque où, le dimanche après-midi, toute la famille partait en automobile faire une randonnée à la campagne est révolue! Avec la récession économique, nombreux sont les Québécois(es) qui ont décidé d'utiliser leurs semelles plutôt que les pneus de leur voiture, ce qui les conduit vraisemblablement chez leur pharm'escopie préférée, chez leur "nouveau mon oncle" du dimanche, Jean Coutu! Croyez-moi, croyez moi pas, mais c'est à cet endroit que les gens se retrouvent par milliers soit pour rencontrer des voisins, soit pour voir ce qu'il y a de nouveau (et il y a immanquablement toujours du nouveau!), soit pour acheter "en spécial", soit pour juste regarder. La sortie dominicale chez Jean Coutu, c'est devenu une habitude hebdomadaire au même titre que le **souper chez McDonald le vendredi soir**. Et je ne suis pas la seule à avoir remarqué ce phénomène populaire puisque lors d'un récent dîner avec des compagnes de travail, Jean Coutu a été le sujet de la conversation. "Le dimanche, les gens vont moins à la messe, ils vont plutôt chez Jean Coutu!"

"Essaie d'imaginer quelque chose qui te manque et tu le retrouves chez Jean Coutu... Du beurre d'arachides, aux petites culottes..."

"Moi quand je n'ai rien à faire, quand je m'ennuie le dimanche après-midi, je prends une marche jusque chez Jean Coutu. Si je n'achète rien, je regarde les autres le faire. Ça m'amuse de voir les gens chercher un petit quelque chose à acheter même s'ils en ont pas de besoin!"

(Publi-Promotion) 80105

Photo prise lors de la présentation d'un chèque de \$10,000 au Conseil régional des Loisirs de Sherbrooke.



De gauche à droite, M. Pierre Jacques, chef de territoire pour Loto-Québec, Mme Louise Lehoullier, responsable des opérations des kiosques de Loto-Québec au Carrefour de l'Estrie et à la Place Belvédère, kiosques patronnés par le Conseil régional des Loisirs de Sherbrooke. Au centre Mme Paule Picard, préposée à la vente des billets au kiosque du Carrefour de l'Estrie, M. Denis Laliberté, représentant de Loto-Québec pour la région de Sherbrooke, remettant à Mme Lehoullier un chèque de \$10,000, comme ristourne, provenant de la vente du billet chanceux de la Super Loto du 31 octobre, qui a procuré \$1,000,000 à M. Maurice Drouin de Sherbrooke et M. Marc Gaboury, directeur du bureau régional de Sherbrooke pour Loto-Québec.

*d'une ligne à la page*

**PUBLICITE PUBLI-REPORTAGE CONCOURS**  
**PUBLI-PROMOTION ANNONCES RELATIONS PUBLIQUES**

**Bingo MARATHON**  
**3 DIMENSIONS \$5,000** (la tribune)

Utilisez la carte La Tribune V (rouge) distribuée le 6 novembre pour un marathon d'une valeur de \$1000, la carte La Tribune V (verte) distribuée le 13 novembre pour un marathon d'une valeur de \$1500 et la carte La Tribune V (bleue) distribuée le 20 novembre pour un marathon d'une valeur de \$2500.

**3 MARATHONS CONSECUTIFS D'UNE VALEUR TOTALE DE \$5,000**

**MARATHON - CARTE ROUGE**  
**MONTANT A GAGNER \$1000.**

Numéros à marquer sur votre carte aujourd'hui:  
JEUDI, le 25 novembre 1982: **G-48**

Numéros à marquer sur votre carte aujourd'hui:  
VENDREDI, le 26 novembre 1982: **N-36**

Numéros à marquer sur votre carte aujourd'hui:  
SAMEDI, le 27 novembre 1982: **O-67**

**MARATHON - CARTE VERTE**  
**MONTANT A GAGNER \$1,500.**

Numéros à marquer sur votre carte aujourd'hui:  
JEUDI, le 25 novembre 1982: **I-19, B-5, O-72**

Numéros à marquer sur votre carte aujourd'hui:  
VENDREDI, le 26 novembre 1982: **N-33, G-47, O-63**

Numéros à marquer sur votre carte aujourd'hui:  
SAMEDI, le 27 novembre 1982: **B-2, I-16**

**MARATHON - CARTE BLEUE**  
**MONTANT A GAGNER \$2,500.**

Numéros à marquer sur votre carte aujourd'hui:  
JEUDI, le 25 novembre 1982: **N-34, O-63, B-13, I-20, O-73**

Numéros à marquer sur votre carte aujourd'hui:  
VENDREDI, le 26 novembre 1982: **B-11, G-54, G-59, O-67, G-52**

Numéros à marquer sur votre carte aujourd'hui:  
SAMEDI, le 27 novembre 1982: **B-5, N-39, G-60, O-71, G-57**

**REGLEMENT**

- Le BINGO 3 DIMENSIONS \$5,000 est une série de 3 MARATHONS dont l'enjeu total est de \$15,000. Les numéros à marquer sur chaque carte sont publiés dans les Perspectives du 6 novembre 1982. L'enjeu de cette carte remplit est de \$1,000.
- La première carte de BINGO LA TRIBUNE V (rouge) sera distribuée dans les Perspectives du 6 novembre 1982. L'enjeu de cette carte remplit est de \$1,000.
- La deuxième carte de BINGO LA TRIBUNE V (verte) sera distribuée dans les Perspectives du 13 novembre 1982. L'enjeu de cette carte remplit est de \$1,500.
- La troisième carte de BINGO LA TRIBUNE V (bleue) sera distribuée dans les Perspectives du 20 novembre 1982. L'enjeu de cette carte remplit est de \$2,500.
- Les lecteurs joueront un seul marathon sur chaque carte. Les numéros à marquer sur chaque carte seront publiés dans les Perspectives du 6 novembre 1982. Pendant une certaine période inconnue, les 3 MARATHONS pourraient se chevaucher.
- La Tribune ne peut garantir que chaque lecteur recevra ses 3 cartes. Il est très difficile d'assurer un contrôle parfait dans ce domaine.
- Quand votre carte est remplie (il s'agit d'un marathon), appelez immédiatement à La Tribune (563-1818) et demandez le responsable du MARATHON pour la vérification de vos numéros. Les appels doivent venir entre 9:00 heures a.m. et 4:30 heures p.m. du lundi au vendredi inclusivement.
- Lorsque nous publions plus d'un numéro, un même jour, le premier numéro a priorité quand il s'agit de déterminer un gagnant.
- La décision de la direction de La Tribune concernant les gagnants sera finale et ces personnes devront répondre à une question d'habitude.
- La Tribune ne sera en aucun cas responsable pour plus de 1,000 en argent même si la cause est due à une erreur typographique ou autre.
- La Tribune a payé les droits exigibles quant à ce concours, en vertu de la Loi sur les loteries, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.
- Un litige quant à la conduite et l'attribution d'un prix de ce concours publicitaire peut être soumis à la Régie des loteries et courses.
- Les employés réguliers de La Tribune ne sont pas éligibles à ce concours.

Séance d'information à Sherbrooke hier

# Santé et sécurité au travail: trois nouveaux règlements

SHERBROOKE (GF) — La réglementation québécoise en matière de santé et de sécurité du travail actuelle et à venir, le rôle et les attentes du gouvernement, des employeurs et des travailleurs. Autant de facettes qui ont été abordées au cours de la séance d'information qui se tenait, à Sherbrooke, hier.

En effet, l'Association pour l'hygiène industrielle du Québec, un organisme qui regroupe plus de 600 membres recrutés parmi tous les intervenants concernés par la santé et la sécurité du travail (syndicats, organismes patronaux et gouvernementaux), tenait une telle session qui a permis de faire le point sur le sujet.

Au cours de la journée, des conférenciers de divers organismes dont l'Association paritaire de prévention en santé et sécurité du tra-

vail (Mme Suzanne Blais-Grenier), la Fédération des travailleurs du Québec (M. Emile Boudreau), le Département de santé communautaire de la Cité de la santé de Laval (M. Robert Bourbonnais), le Conseil du patronat du Québec (M. Pierre Duquay) et la Commission de la santé et de la sécurité du travail ont expliqué à la soixantaine de participants leur rôle respectif et les diverses façons dont ils peuvent leur venir en aide. La session était animée par M. Gilles Provost, journaliste scientifique au quotidien Le Devoir.

**Trois nouveaux règlements**

L'association qui s'est donnée comme objectifs la promotion, l'information et la formation en matière d'hygiène industrielle, aura également permis aux participants de s'informer sur les trois règlements qui viendront bientôt

s'ajouter aux 27 règlements déjà existants en matière de santé et sécurité du travail.

«Un des ces trois règlements concerne la mise en place dans chaque entreprise de com-

ité paritaire de gestion en sécurité et santé dans le milieu de travail.

Cette mesure est essentielle pour l'utilisation la plus sécuritaire des produits en milieu de travail.

Déjà, la réglementation est en place. Il ne reste plus qu'à s'entendre sur la mécanique», explique M. Jacques Normandeau, porte-parole de l'AHIQ.

Enfin, le dernier règlement concerne la caractéristique des postes de travail. Un employeur devra dresser la liste et les caractéristiques des divers emplois possibles dans son entreprise. Il devra également posséder la liste des caractéristiques de ses employés. «Ce sont là des éléments de base pour tout bon programme de santé et de sécurité du travail», de conclure M. Normandeau.

Le deuxième règlement qui devrait être adopté bientôt concerne l'obligation qu'auront les fabricants et les fournisseurs à identifier les composants des produits qu'ils fournissent aux entreprises.

## Les affaires sociales

### Hémodialyses remboursées

Le président de la section locale de la Fondation des maladies du rein, Jean-Marie Fortin, a une bonne nouvelle à annoncer aux personnes qui s'absentent du Canada et qui nécessitent des hémodialyses, au cours de leurs voyages.

En effet, la Régie de l'assurance-maladie du Québec vient de décréter que chaque traitement d'hémodialyse est évalué et payé individuellement l'un de l'autre.

Selon Me Fortin, jusqu'à présent, lors d'un voyage un peu prolongé hors-Canada, les hémodialysés devaient facilement acquitter une facture de plus de 1.000 \$ puisque chaque hémodialyse coûte entre 300 \$ et 350 \$, que les patients ont besoin d'un traitement à tous les deux ou trois jours et que la Régie ne payait qu'un maximum de 700 \$ sur la facture totale.

### Bazar et pâtisseries

De 9 à 18h30, le dimanche 12 décembre, la Fondation Mena'sen tiendra un bazar et une vente de pâtisseries, à l'intention de la population en général.

Cette activité se déroulera au centre culturel Mena'sen, situé au 870 boulevard St-François nord.

Une «tireuse de cartes» offrira ses services à prix d'abaque, toute la journée.

Les profits de cette activité seront versés à la Fondation, laquelle vise à accroître les services offerts aux résidents âgés de la Cité des retraités ou Faubourg Mena'sen.

### Pour psycho-éducateurs

Le chapitre estrien de l'Association des psycho-éducateurs du Québec invite les personnes intéressées à une rencontre-conférence, le samedi 27 novembre, de 9 à 12 heures, à l'auditorium du Centre Notre-Dame-de-l'Enfant.

La conférencière invitée? Madeleine Dupras, psycho-éducatrice et responsable du dossier de la psycho-éducation à la Commission des écoles catholiques de Montréal.

Mme Dupras présentera les grandes lignes de son travail portant sur l'intégration du psycho-éducateur comme intervenant en milieu scolaire.

Les participants pourront s'inscrire sur place.

### Pour une politique de la famille

Le directeur de la protection de la jeunesse de l'Estrie, Jean Gélinas, est d'avis que la commission parlementaire spéciale qui s'est penchée sur ce dossier, aurait été plus avisée de recommander l'élaboration d'une politique de la famille plutôt qu'une politique de la jeunesse.

## Poursuite de 55,000 \$ contre le CHUS

SHERBROOKE — Un chauffeur de taxi a intenté une poursuite en dommages-intérêt de 55,000 \$ contre le Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke.

M. Paul Brodeur, de Deauville, allégué dans sa procédure inscrite en Cour supérieure du district qu'il est passé à un cheveu de la mort à cause d'une erreur.

Cet ancien patient a pris cette action par l'intermédiaire de Me Georges Labrecque.

### Tige dans une jambe

Selon les faits invoqués dans sa déclaration, M. Brodeur a été blessé dans un accident d'automobile et il s'est fait installer une tige dans une jambe après plusieurs opérations.

Cette tige a été enlevée le 6 novembre 1979 parce qu'elle n'était plus utile.

M. Brodeur s'est plaint par la suite d'une douleur persistante à la jambe et est retourné plusieurs fois à l'hôpital pour qu'on lui prodigue des soins.

Au début de janvier 80, il a été hospitalisé de nouveau après qu'on eût découvert qu'une infection grave s'était développée.

### Un an à l'hôpital

M. Brodeur a passé près d'un an à l'hôpital et a subi plus de 10 opérations.

A l'occasion de l'une de ces opérations, on lui a administré une substance dans son sang.

M. Brodeur mentionne dans sa requête que cette substance le paralysait et qu'il était convaincu qu'il s'acheminait vers la mort.

Il rapporte avoir été sauvé par un médecin qui a enlevé tous les tubes branchés à son corps et qui lui a administré un massage cardiaque.

### Une erreur?

M. Brodeur soutient que ce médecin lui a fait part qu'un préposé de l'hôpital avait commis une erreur humaine.

Il réclame maintenant une compensation de 55,000 \$ pour les préjudices qu'il a subis.

M. Brodeur démande 25,000 \$ pour perte de salaire, 20,000 \$ pour incapacité partielle permanente ainsi que 10,000 \$ pour douleurs, souffrances et inconvénients.



### TRANSMISSION ROBUSTE...

Une transmission extra-robuste pouvant tirer jusqu'à 600 pi. de chaîne.



### Caractéristiques:

Tension automatique des chaînes à rouleaux • Support du moteur monté sur pentures pour un ajustement rapide des courroies • Déclenchement ajustable automatique en cas de surcharge • Arbre de commande principal 2 1/2" de dia. monté sur coussinet de nylon graissable



**Bodco**  
EQUIPEMENT DE FERME

R.R. 1  
St-François-Xavier  
de Brompton  
Qué., J0B 2V0

Bijouterie Lahaye enr.

70, St-Georges, Windsor 845-3424

J.G. Lampron inc.

217, St-Marcel, Drummondville 472-5222

Bijouterie Boisclair inc.

511, 1ère Av. (C.P. 209) Asbestos 879-5929

Bijouterie W. Poirier inc.

335, Principale nord, Richmond 826-2330

## SUPER SPÉCIAL AVANT LES FÊTES

Chez Prévost T.V. vous obtenez plus qualité - prix - service

**SYSTÈME DE SON HITACHI**  
REGULIER 8895  
**SPECIAL 495 \$**

**PRIX DÉFIANT TOUTE COMPÉTITION**

**T.V. SYLVANIA 20" CX 166**  
**SYLVANIA**  
Regulier 6595  
**SPECIAL 499 \$**

Garantie complète 40 mois  
Châssis Sylvania à transmission intégrale GT-102 • Tube-image Chroma-Line Sylvania • Réglage des couleurs GT-Matic de Sylvania • JFC • Perno-Tot • Haut-parleur ovale 5" • Antenne double télescopique VHF antenne cadre UHF • Coffret en plastique résistant. Finion simili-nylon • L-23 56, H-16, 34 • P-18, 38  
Caractéristiques sous réserve de modifications sans préavis

**Consultez les vrais spécialistes en électronique**

**Prévost T.V. Détaillant Radio Schack**  
10, rue Bibeau, Cookshire, Tél.: 875-3810

## MIRACLE MART CORRECTION

dans notre cahier publicitaire "La boîte à jouets" lundi 22 novembre.

**Page 8:** La chemise rayée "D" à 8.99 pour garçons est confectionnée de molleton acrylique.

*Nous nous excusons auprès de notre clientèle.*

**17 nov. au 4 déc. 1982**

**TUILE CERAMIQUE**  
**ROBERT VILLEMAIRE INC.**

4230 ouest, rue King, Sherbrooke  
**563-4030**

**TUILE CERAMIQUE**  
**J.L.S INC.**

115 Des Grandes Fourches, Sherbrooke  
**562-4852**

**VENTE PHENOMENALE**

**\$300,000 D'INVENTAIRE A SACRIFIER**

Jusqu'à

# 40%

de rabais

Exemples:

**TUILE DE PLANCHER \$1.45**  
DE CUISINE A partir de

**ARDOISES \$1.50**  
A partir de

**TUILES MUR ET PLANCHER \$1.25**  
DE SALLE DE BAINS, à partir de

**Egalement PLUSIEURS AUTRES SPECIAUX sur VANITES, DESSUS, ROBINETS DELTA**

**ATTENTION ceci est une VRAIE VENTE**

PEINTURE Semi-lustre au latex, 100% lavable.  
**\$11.99**  
4 litres

APPRET AU LATEX **\$8.97**

LATEX MAT 4 litres **\$8.40**

VERNIS URETHANE **\$23.99**

**PHARMACIES MURALES \$25.00**  
A partir de

**PORTES DE DOUCHE \$110.00**  
A partir de

**BAIN BLANC \$139.99**  
Crane

**TOILETTE BLANCHE \$87.25**  
Crane, isolée.

**BAIGNOIRES \$148.99**  
Couleur antique

**TOILETTE \$108.99**  
Couleur antique, Crane, isolée.

**LAVABO SUR PIED \$207.00**  
Blanc, Tenax.

**RICHMOND Les bijoutiers Gemme DRUMMONDVILLE**

**CLEOPATRE:**  
9 diamants étincelants  
Poids total 25 pts  
Taille Marquise, 14 k  
Le diamant central valeur \$650  
Prix Gemme **\$399**

**LOUIS XIV:**  
Cercle étincelant de 7 diamants.  
Poids total 25 pts rehausant cette élégante bague d'homme.  
Valeur \$750 Prix Gemme **\$499**

**POMPADOUR:**  
Bouquet de 7 diamants rutilants.  
Poids total 15 pts 10 k  
Valeur de \$375  
Prix Gemme **\$275**

**ANGELIQUE:**  
Monture moderne sorte de 7 diamants attrayants. Poids total 7 pts  
Valeur de \$199  
Prix Gemme **\$119**

TELS QU'ANNONCES A CITE FM

Bijouterie Lahaye enr. 70, St-Georges, Windsor 845-3424

Bijouterie Boisclair inc. 511, 1ère Av. (C.P. 209) Asbestos 879-5929

J.G. Lampron inc. 217, St-Marcel, Drummondville 472-5222

Bijouterie W. Poirier inc. 335, Principale nord, Richmond 826-2330

# Images et sons du monde entier mis à portée de presque tout le monde par Industries PPD

par Gilles Fisette

**SHERBROOKE** — Un peu comme la firme sherbrookoise Trans-Audio qui a effectué une percée dans un domaine réservé jusqu'alors aux multinationales, une autre entreprise de chez nous, Les Industries PPD, est à faire sa marque dans un domaine très sophistiqué: les télécommunications.

En effet, l'entreprise familiale qui fabrique depuis plus de vingt ans, rue Belvédère, des pièces à partir de moulages par compression, par réaction et par injection des uréthanes, a mis au point une antenne parabolique sans rivale pour la réception des sons et des images transmis des satellites.

Travaillant sur le projet depuis un an, l'entreprise en est à la quatrième génération de son antenne. Déjà, quelques-unes ont été vendues aux États-Unis mais la véritable production en série vient à peine de débuter.

Les Industries PPD ont déjà en poche un carnet de commande de 700 antennes paraboliques qui se détaillent à plus de 7.000 \$ pièce tandis que l'on est à mettre sur pied un réseau de distribution à travers tout le Canada et un service de distribution et d'installation pour l'Estrie.

La clientèle-cible est impressionnante puisque ce produit peut intéresser, potentiellement, toutes les personnes qui ont, à la maison, au Canada comme aux États-Unis, un appareil de télévision et qui rêvent de capter les émissions en provenance de ces territoires que desservent 25 satellites. Et qui ont, bien sûr, les moyens de déboursier le prix de cette antenne qui a douze pieds de diamètre.

Le produit de la compagnie, explique M. Daniel Morrissette, le respon-

sable de la distribution, est présentement sans rival. Comprenant 16 sections indépendantes — c'est là le procédé révolutionnaire de la compagnie —, cette antenne parabolique peut souffrir des températures allant de -40° Fahrenheit à 100° Fahrenheit sans se déformer. Les autres antennes qui sont monocoques se contractent sous l'effet du froid, ce qui change d'incidence des ondes captées et entraîne une perte de qualité de l'image et du son. Les expertises effectuées aux États-Unis sur le produit de la firme lui ont valu des notes remarquables.

L'antenne parabolique en seize sections offre également le grand avantage de diminuer le volume qu'elle occupe durant son transport, donc de réduire sensiblement les coûts du transport, d'ajouter M. Morrissette. "Ce qui nous ouvre encore plus largement le marché canadien et américain."

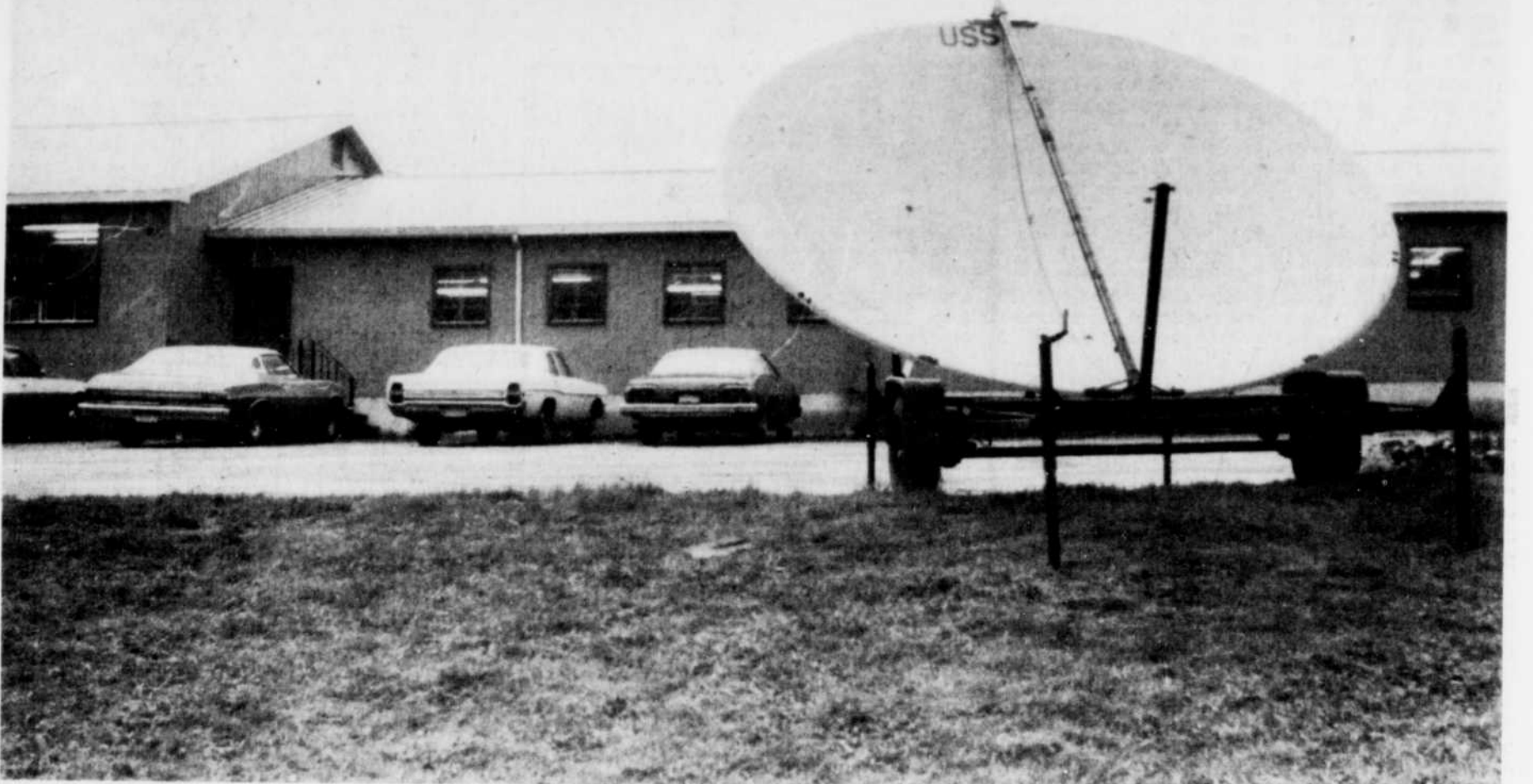
Grâce à ce nouveau produit, la compagnie qui emploie présentement une quarantaine de personnes, pourra doubler son personnel d'ici peu.

Et, bientôt, espère-t-on, on verra des antennes paraboliques d'Industries PPD pousser dans la cour des gens qui rêvent de capter 80 stations de télévision différentes et, dans quelques temps, plus de 125.

La production d'Industries PPD se

fera au rythme de 72 antennes paraboliques par semaine. A compter de janvier, un nouveau moulage permettra de doubler cette production.

Et cette antenne est le fruit du travail, non pas d'ingénieurs, mais de la table de travail du président de la compagnie, M. Raymond Morrissette.



Placée devant l'usine de la firme Industries PPD, cette antenne parabolique n'a rien à voir avec le nouveau modèle, comportant 16 sections, que l'on vient de mettre au point à Sherbrooke et qui révolutionnera le domaine.

## Le monstre du lac Memphrémagog, canular, légende ou effroyable réalité?

par Gilles Pelloille

**MAGOG** — Plongeur amateur expérimenté puisqu'il a réussi 901 plongées en trois ans, Jacques Boisvert reste sceptique quant à l'existence d'un monstre lacustre où que ce soit au Québec, et encore moins dans les eaux du lac Memphrémagog qu'il connaît très bien.

Dans le chapitre qui lui est consacré dans le livre de Michel Meurger, *Monstres des lacs du Québec*, Jacques Boisvert reconnaît avoir cité les témoignages qu'il avait lui-même recueillis tout au long de ses recherches. "Mais depuis, de nouveaux éléments sont apparus qui nous font penser à de fausses pistes", déclare M. Boisvert, faisant allusion plus particulièrement aux nombreux bouses qui jonchent le fond du lac.

en février et cet article est d'ailleurs reproduit dans le livre de M. Meurger. Malgré tout, M. Boisvert reste troublé par les nombreux témoignages, dont les premiers remontent à 1853, concernant l'apparition ponctuelle d'un monstre ayant la forme d'un gigantesque serpent peu agressif.

Le monstre piégé

Le plus ancien de ces témoignages est cité

mais ceux-ci disparaissent sans que le piège ne fonctionne.

Jewett qui était certain de l'existence du grand serpent était persuadé que le monstre s'était glissé dans un tunnel sous-marin qui passerait sous le mont Owl's Head pour rejoindre l'océan Atlantique. Selon lui, le monstre n'aurait jamais retrouvé l'entrée du passage qui l'aurait ramené dans l'Atlantique, ce qui expliquerait sa présence dans le lac Memphrémagog. Ce commentaire attirait la réponse de l'éditorialiste du *Stans-tead Journal* qui répliquait en 1953 que le monstre avait plutôt été séduit par les eaux cristallines du lac et par son site enchanteur.

Qu'il s'agisse d'une légende ou d'une réalité, il ne serait pas recommandé d'essayer de piéger le monstre, surtout si l'on se fie à une loi qui a été adoptée par la législature de l'état de New York tout récemment condamnant à une forte amende toute personne qui tenterait d'attraper ou de déranger le monstre qui pourrait habiter les eaux du lac Champlain.

La théorie des billots

Quoi qu'il en soit, Jacques Boisvert est à vérifier la théorie des billots de bois qui est, en ce moment, la plus à la mode pour expliquer les apparitions d'un monstre dans le Loch Ness. Il semble en effet qu'un

résident de Newport aurait sorti de l'eau une quantité énorme de troncs d'arbres dans une baie du lac Memphrémagog, il y a quelque temps.

D'autre part, le plongeur a lui-même aperçu un grand nombre d'arbres d'une taille impressionnante flottant entre deux eaux lors de ses plongées. M. Boisvert avoue

qu'il serait le premier déçu que cette explication s'avère la bonne: "C'est bon signe d'après moi que les gens s'intéressent à ce genre de questions et surtout qu'ils prennent l'existence d'un monstre avec un grain de sel; au moins, cela prouve que le lac Memphrémagog représente encore quelque chose pour eux!".

conclut-il.



(Photo La Tribune par Gilles Pelloille)

Des centaines de plongées dans les eaux froides du lac Memphrémagog ont amené Jacques Boisvert à douter de l'existence du monstre qui, si l'on en croit certains témoignages, s'y cacherait.

En effet, on a appris depuis que ces bouses dans un livre publié en 1917, à Newport, dans lequel l'auteur, George Merrill, rapporte l'histoire d'Uriah Jewett, un homme d'une grande intégrité qui avait posé des pièges pour capturer le monstre.

M. Jewett s'était servi de poulets et de poissons comme appâts

**CRAMPES AU COEUR, PALPITATION, MIGRAINE, DIARRHÉE, ANGOISSE ET ENGOURDISSEMENT**

En 1979, M. Jasmin Thibault a subi un accident sérieux. Il fut frappé sur le côté droit de la tête par un arbre. Depuis le mois de février 1981, il souffrait de terribles migraines pour lesquelles il a consulté plusieurs spécialistes sans résultats.

En avril 1982, il est venu me consulter souffrant de tous les symptômes ci-dessus mentionnés. Il prenait à ce moment-là, 4 à 5 calmants par jour. L'examen a révélé un déplacement des os crâniens, une subluxation au cou (C1), une fixation à la base de la nuque ainsi que de sérieux problèmes à la mâchoire droite et aux os de la joue droite.

A l'aide de la kinésithérapie, du champ magnétique et des ajustements chiropratiques, il a pu, après quelques semaines seulement, se débarrasser de ses calmants et de commencer à jouir de la vie. Il m'a fallu le suivre de près.

A peine deux mois et demi ont suffi pour ramener sa santé à la normale. Venu de Chibougamau, j'ai su que sa condition reste bonne et qu'il peut travailler comme avant, sans souffrir.

Face aux résultats, les préjugés tombent. Combien de gens évitent les soins chiropratiques à cause de ce qu'ils ont entendu dire. Le chiropratique a fait peau neuve. Les gens sont de plus en plus qualifiés. La chiropratique peut vous aider.

Tél.: (819) 564-1011 sur rendez-vous

**CENTRE CHIROPRATIQUE BERTRAND VEILLEUX, D.C.**  
Chiropraticien, KINESIOLOGISTE  
938 Boul. Hurler, Sherbrooke (Sherb) P.Q. J0B 2J0 Face au Windsor 826299

Dernière chance de vous procurer vos **POMMES McINTOSH AU KIOSQUE**

**OUVERT TOUS LES JOURS de 9h. à 18h.**

**VERGER DU COIN**  
Village de Compton  
A la sortie, vers Coaticook, à droite  
Clément Lessard, propr. Tél.: 835-9159

**DEAUVILLE MACHINERIES LOURDES LTEE**  
7579 Boul. Bourque, Deauville (819) 864-6333 (819) 864-6416

**M. Gilles Messier** unique propriétaire de Deauville Machineries Lourdes Ltee vous invite à venir le rencontrer lui et ses représentants.

**Aux ventes, M. Peter Lacroix** comptant 10 ans d'expérience en ce domaine.

**Au service, Reynald Benoit** depuis bientôt 15 ans à l'emploi de M. Messier.

**Au département de pièces, Jean-Guy Dalton** pour mieux vous servir.

**Ouvert 5 1/2 jours par semaine et le soir sur rendez-vous.**

**ACHAT VENTE ECHANGE**  
Plusieurs camions diesel, tracteurs ou "dempour" de tous genres.

**MACHINERIES FORESTIERES**  
Telles que: "skidder", "pulp jack", "trailer" pour transport du bois avec ou sans charge de 38 à 45 pieds. Du nouveau: possibilité de location sur "pulp jack".

**MACHINERIES INDUSTRIELLES**  
1 "loader" Caterpillar 988, 1971.  
1 "dozer" Caterpillar 824 sur roues.  
1 "loader" John Deere 350 sur chenilles.  
1 "bulldozer" International TD 25.  
"trailer ready-mix" actionné par moteur diesel 4 cylindres.  
"trailer" pour transport de machineries, adaptable derrière camion de 1/2 à 3 tonnes.  
"trailer" 38 pieds, fermé, avec machine à "sandblast" industrielle, moteur diesel.

**OFFICE 20 x 10, isolé, salle de toilette, réservoir eau chaude, facile à démanteler.**

**Deauville**  
**Machineries lourdes ltee**  
7579 Boul. Bourque, A l'entrée du village, tout près de Sherbrooke, sortie Deauville de l'autoroute 55.

**la tribune — le régional**

# Adhésion unanime à l'Union des municipalités du Québec

**SHERBROOKE (FG)** — Les maires de la municipalité régionale de comté de Sherbrooke viennent de décider d'adhérer à l'Union des municipalités du Québec, au lieu de l'Union des conseils de comté.

Déjà Sherbrooke, Lennoxville et Waterville, en raison de leur statut de ville, étaient membres de cet organisme. Il s'agit d'un changement dans le cas des municipalités de Rock-Forest, Canton d'Ascot, Fleurimont, St-Elie-d'Orford et Deauville, actuellement membres de l'Union des conseils de comté du Québec et régies par le code municipal, comme c'est le cas pour les municipalités rurales.

En fait, ce changement d'association pour ces municipalités, qui sera ratifié lors de leur assemblée de décembre, ne modifiera en rien le fonctionnement de ces organismes. Cette adhésion permet de s'asseoir

autour de la même table avec des gens du monde municipal qui partagent des points de vue semblables; compte tenu que la MRC de Sherbrooke est presque essentiellement urbaine et n'a que très peu de relations avec le monde rural.

Quant à la MRC comme telle, elle a déjà décidé d'adhérer à l'Union des municipalités du Québec en bloc et ce, par le biais d'une résolution adoptée lors de l'assemblée de ses membres. «Depuis environ un an, nous demandions une table de concertation. Car nous trouvons qu'il n'est pas normal que les municipalités se retrouvent devant deux associations.

L'Union des municipalités du Québec nous semblait prête à s'asseoir, mais pas l'Union des conseils de comté. Je pense que notre décision d'adhérer à l'union des municipalités fera réfléchir», a indiqué le préfet de la MRC de Sherbrooke, M. Richard Gingras.

## Budget adopté

D'autre part, à l'occasion de la réunion de cette MRC, un budget de 543,576 \$ a été adopté pour l'année 1983. La part des municipalités représente 16,875 \$, soit un taux de 0,035 \$ les 100 \$ d'évaluation municipale à valeur réelle. La majeure partie des

fonds provient donc de Québec.

De ce montant total, une somme de 292,000 \$ sera allouée en vue de la confection du schéma d'aménagement qui doit être terminé dans quatre ans. Un montant de 120,000 \$ a été réservé pour la mise à jour des rôles d'évaluation et le reste servira à la gestion de l'organisme.

D'autre part, les locaux de la MRC de Sherbrooke, situés Place Belmont, dans le Canton d'Ascot, devraient être inaugurés au début de janvier. On attend d'ici au 20 décembre la confirmation d'une date permettant à un membre du gouvernement d'assister à l'évènement.

# Endiguement de la rivière St-François: le maire André Lupien prend l'affaire en main

**RICHMOND (YR)** — Le maire de Richmond, M. André Lupien, a révélé qu'il s'est rendu personnellement à Ottawa et à Québec, pour s'assurer de la bonne marche du projet de construction de digues, sur la rivière St-François, à la hauteur de Richmond, afin de mettre un frein définitif aux inondations dévastatrices du printemps.

«On pourra dire que je suis incrédule mais j'ai préféré me rendre moi-même au ministère fédéral de l'Environnement, ainsi qu'au ministère de l'Environnement du Québec, afin de m'assurer que notre projet n'était pas laissé sur les tablettes», de déclarer M. Lupien qui a pu se rendre compte que des ingénieurs travaillent au projet, autant à Ottawa qu'à Québec.

«L'étude du dossier devrait se terminer vers la mi-décembre, alors qu'un rapport pourra être soumis aux deux ministères concernés, ce qui signifie que les travaux ne pourront être entrepris avant le printemps 1983 ou mieux, au début de l'été prochain.»



**M. André Lupien**

Le projet de construction de digues de protection contre les inondations a été lancé il y a déjà quelques années, à Richmond, mais il prend beaucoup trop de temps à déboucher, selon les autorités municipales, qui se sont dites prêtes à absorber une partie des coûts et à diriger les travaux.

«Nous courons donc le risque d'une nouvelle inondation au printemps prochain», de conclure le maire de Richmond.

M. Lupien a déclaré que l'aide fédérale pourrait se situer à environ 45

## Echos des Cantons

### Windsor

La ville de Windsor a accepté de verser la somme de 50 \$ à l'Association des policiers de Sherbrooke pour le Noël des oubliés. Elle versera aussi au comité organisateur de la Fête des enfants, à Windsor, une subvention de 520 \$ qui servira à défrayer les coûts de location du Centre J.A. Lemay.

La Chambre de commerce de Windsor, qui parait le projet de jardins communautaires, a reçu l'accord du conseil de ville pour utiliser les terrains de la rue Bruneau. La ville a loué ces terrains, pour la somme de 1 \$ annuellement, jusqu'au 31 octobre 1984.

M. Jacques Toupin a reçu la bénédiction du conseil municipal dans le but de tenir à Windsor le raliement provincial annuel de l'Association des voitures antiques du Québec. La nouvelle de la tenue de ce raliement à Windsor devrait être officielle dans quelques semaines.

Des travaux d'amélioration seront exécutés dans deux immeubles de la ville. Un système de ventilation sera installé dans la salle de rangement du Centre Lemay afin d'entreposer des équipements sportifs à longueur d'année. A l'usine de filtration, une cloison sera construite afin d'isoler une partie de l'édifice qui ne requiert pas autant de chauffage. Cette cloison permettrait d'économiser environ 2,000 \$ par année sur la facture de chauffage.

### Valcourt

Il y a eu rencontre entre parents et enseignants à l'école secondaire de Valcourt. Le directeur de l'école, M. Denis Lacoste, dit que la participation a été très forte puisque 165 parents sur 233 se sont rendus à la soirée où les professeurs ont remis aux parents les bulletins de leur enfant.

Le service intermunicipal des loisirs de Valcourt, qui regroupe cinq municipalités, Valcourt, Valcourt-Canton, Maricourt, Racine et Lawrenceville, a reçu une subvention du gouvernement fédéral dans le cadre du programme de développement communautaire du Canada. La subvention est de l'ordre de \$25,000 et procurera du travail à cinq personnes pendant 20 semaines. Les employés travailleront à l'aménagement des sentiers de ski de fond et ils amèneront deux relais dans la montagne. Ces activités permettront la relance du ski de fond à Valcourt.

L'organisation du carnaval de Valcourt a décidé de distribuer les profits réalisés au dernier carnaval d'hiver, soit 1,600 \$ à quatre organismes. 400 \$ iront au club Val Plein-Air pour l'aménagement de deux relais de ski de fond et 400 \$ à l'Association du soccer mineur pour l'aménagement d'un terrain de soccer. 400 \$ iront au club des Pionniers pour l'amélioration du relais de motoneige et 400 \$ à l'Association de hockey mineur de Valcourt pour l'achat d'un équipement de gardien de but.

A la dernière réunion du conseil municipal, on a assermenté les conseillers réélus pour un mandat de quatre ans et on a souhaité la bienvenue au nouveau conseiller, M. Jean-Paul Samson. En même temps a eu lieu l'ouverture des soumissions pour l'aménagement des immeubles et l'enlèvement des ordures ménagères. C'est M. Germain Desmarais qui fournira l'huile et l'essence à la municipalité. L'entretien de l'hôtel de ville et de la caserne de pompiers va à Daniel Maintenance et le contrat d'enlèvement des ordures ménagères va à Fernand Bessette.

## Memphrémagog

La municipalité régionale de comté Memphrémagog a institué une commission consultative d'aménagement dont le rôle sera d'établir un échéancier de travail, de tenir des assemblées publiques de consultation et de recommander un schéma d'aménagement.

L'adoption de la résolution mettant en marche le processus du schéma d'aménagement a été reportée d'un commun accord au 8 décembre pour permettre aux municipalités et aux villes de compléter leurs programmes de permis de construction qui seront à toute fin utiles jusqu'au 12 avril une fois cette résolution votée.

On a voté deux résolutions ayant pour but de faire deux demandes d'appui financier pour engager une entreprise qui dressera le plan directeur de la station touristique internationale Magog-Orford. Ces deux demandes de 25,000 \$ pour 1983 et de 15,000 \$ pour 1984 ont été adressées, l'une au ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, M. Rodrigue Biron, l'autre au ministre responsable de l'Office de planification et de développement du Québec, M. François Gendron.

La firme engagée pour établir ce plan directeur est Urbanitek-Sotar qui accomplira le travail pour la somme de 62,000 \$.

Conformément à ses décisions antérieures, la ne se joindra à aucun autre organisme que les associations regroupant des municipalités et des villes. Il a donc été décidé de refuser l'invitation du Conseil régional de développement de s'y associer.

La municipalité a fait connaître à Hydro-Québec son opposition formelle au passage de toute ligne à haute tension dans son territoire que ce soit par le tracé centre-ouest ou par le tracé ouest.

# Situation financière difficile à Richmond

**RICHMOND (YR)** — Le maire de Richmond, M. André Lupien, a déclaré que la ville prévoit compresser ses dépenses au maximum, afin d'éviter de hausser le millin ou, tout au moins, afin de minimiser l'augmentation de la taxe foncière et des taxes d'aqueduc et de vidanges, si une telle augmentation devient inévitable.

Le maire attribue la situation financière très serrée de la ville à la crise économique difficile et à l'augmentation des prix exigés par les

entrepreneurs qui détiennent des ententes avec la municipalité.

«La ville a dû prévoir dans son budget un montant appréciable pour rembourser le coût des travaux de réfection de la rue Spooner Pond, qui ont été complétés en 1982.»

«De plus, il a fallu engager des sommes considérables pour participer à l'implantation d'un commissariat industriel pour la zone Richmond-Windsor-Bromptonville.»

## Immobilisation

«En 1982, la ville avait prévu refaire l'aqueduc et les égouts sur les rues Collège nord, Collège sud, Principale nord et Principale sud, puisque la tuyauterie n'est plus adéquate», d'enchaîner M. Lupien.

Le coût de ces travaux était estimé à 1,148,000 \$, dont une tranche de 75 pour cent était couverte par des subventions.

«L'année va se terminer sans que ces travaux aient été exécutés puisque la municipalité

n'a pas reçu les approbations prévues du gouvernement du Québec afin de régler définitivement les problèmes découlant du débordement des eaux de la rivière St-François, à la hauteur de Richmond. Ils sont donc reportés à l'an prochain, conditionnellement à l'obtention de l'aide gouvernementale désirée.»

Les prévisions de l'exercice financier en cours laissent entrevoir un déficit approximatif de 64,367 \$ qui sera épongé à même les surplus accumulés des années précédentes.

## MAISONS D'ENSEIGNEMENT

# CHAMPLAIN Education aux adultes

Champlain Regional College, Lennoxville, Qué. J1M 2A1 563-9674

## COURS D'HIVER SCOLARITÉ GRATUITE:

L'enseignement pour la plupart des cours est en anglais, mais il y en a qui sont offerts à la fois en anglais et en français. Ces cours sont indiqués par un astérisque.\*

**ANGLAIS LANGUE SECONDE**  
Avancé Niveau III  
Elémentaire Niveau I  
Intermédiaire Niveau II  
Linguistique et Littérature I  
Littérature Canadienne Anglaise  
Structures Grammaticales I

**ARTS PLASTIQUES**  
Dessin I, II  
Poterie I, II, III  
Procédés de Fabrication de Lampes Tiffany  
Techniques de reproduction sérigraphique  
Technique Spécialisée de Poterie, I, II

**BIBLIOTECHNIQUE**  
Circulation de la documentation Périodiques

**DEVELOPPEMENT PERSONNEL**  
Administration de vos droits  
\*Algèbre  
Communication orale  
\*Développement personnel  
Droit Civil II  
Génétiq humaine  
Initiation au service de boisson  
L'homme face à la mort  
Problèmes géographiques du monde contemporain  
Psychologie du comportement sexuel  
Technologie du service de boisson

**FRANÇAIS LANGUE SECONDE**  
oral & écrit  
Elémentaire / Intermédiaire / Avancé  
Jour: Ecole primaire de Sherbrooke  
Soir: Campus Bishop's / Champlain

**PETITE ET MOYENNE ENTREPRISE** (non-crédité)  
Gestion efficace pour les PME  
Impôts  
Les dix commandements de la finance

**PILOTAGE**  
\*Navigation aux instruments  
\*Pilote commercial  
\*Règlements et discipline de l'air  
\*Théorie de VOI. I

**TECHNIQUES ADMINISTRATIVES**  
Comptabilité II  
Micro-économie

**TECHNIQUES DE COMMUNICATION**  
\*Cinématographie  
Media

**TECHNIQUES DE L'INFORMATIQUE**  
Intro. au langage BASIC  
Intro. aux Ordinateurs  
Intro. aux techniques de programmation  
Programmation des micro-ordinateurs

**TECHNOLOGIE DES ACTIVITES EN PLEIN AIR**  
Activités en plein air  
Equipements de chasse et pêche  
Principes d'orientation et de survie en forêt  
Survie et premiers soins

**INSCRIPTION: SALLE DES PROFESSEURS - EDIFICE McGREER**

**Lundi 6 déc., mardi 7 déc., mercredi 8 déc.**

**13h.30 à 16h.00 / 16h.00 à 21h.00**

**Admission: \$10.00 première inscription**

**Inscription: \$26.00 par semestre\***

**\*Stationnement: \$5.00**

**POUR DE PLUS AMPLES INFORMATIONS, VEUILLEZ APPELER: 563-9574**

## MAISONS D'ENSEIGNEMENT



**L'ANGLAIS, ÇA S'APPREND**  
au Collège Champlain

**LIEUX DES COURS:** Le jour - Ecole Primaire de Sherbrooke  
Le soir - Campus Bishop's / Champlain, Lennoxville

**INSCRIPTION: SALLE DES PROFESSEURS - EDIFICE McGREER**  
6 au 8 décembre  
13h30 à 16h00 et 18h00 à 21h00

**SCOLARITE GRATUITE!**  
Pour de plus amples informations veuillez appeler: 563-9574

# CHAMPLAIN Education aux adultes

Champlain Regional College, Lennoxville, Qué. J1M 2A1 563-9674

# METHODE SYLVA BERGERON

(Un art de vivre... avec soi et les autres)  
Session en «RELATIONS HUMAINES»

## Vous...qui...

- Manquez de confiance en vous
- Manquez de courage, d'enthousiasme
- Subissez votre travail, refusez les promotions
- Etes (supposément) né pour un petit pain
- Endurez votre vie plutôt que de la vivre
- Souffrez de timidité, de gêne
- Craignez de faire rire de vous, de vous affirmer
- Notez un certain vide dans votre vie
- Etes incompris, manquez d'amis, etc., etc.

Notre méthode est faite sur mesure pour vous... Sans obligation de votre part, venez prendre connaissance de notre méthode



GILLES CHAYER ANIMATEUR

**DEMONSTRATION GRATUITE**  
**Le LUNDI, 29 NOV., 19h30**  
Sous-sol église Notre-Dame du Rosaire, rue Galt ouest, Sherbrooke.

**Institut de Culture Personnelle du Québec Inc.**  
Fondé en 1959

M. Sylvain Bergeron, 2010 - Bureau 2015, 2675, rue St-Jacques, Sherbrooke, Québec J1M 2A1  
L'Institut de Culture Personnelle du Québec Inc. est un organisme à but non lucratif.  
M. Sylvain Bergeron a préparé la méthode Sylvain Bergeron de relations humaines.  
M. Sylvain Bergeron a préparé la méthode Sylvain Bergeron de relations humaines.  
M. Sylvain Bergeron a préparé la méthode Sylvain Bergeron de relations humaines.

**la tribune** — l'amiante, le centre du québec, les bois francs

# Avis de motion déposé pour retarder la démolition du presbytère de Ham-Nord

par Doris Giroux

**HAM-NORD** — Un avis de motion a été présenté à une assemblée spéciale du conseil de Ham-Nord afin de retarder la démolition du presbytère construit en 1902.

Le maire de Ham-Nord, M. Ghislain Guay a confié à La Tribune que la présentation de l'avis de motion visait essentiellement à permettre au conseil, à la population et à la fabrique de réfléchir davantage avant de sacrifier

une bâtisse qui s'harmonise si bien avec le coeur du village.

Selon le maire, la municipalité se serait vu offrir un octroi fédéral de 75.000 \$ pour la rénovation du presbytère qui serait transformé en centre culturel.

Toutefois, d'admettre le maire, ni la fabrique ni le conseil ne sont parvenus à obtenir un consensus de la population dans ce qu'on appelle maintenant l'affaire du presbytère à Ham-Nord.

Ainsi, de rappeler le maire, au cours d'une

consultation 107 personnes contre 43 se sont opposées à la démolition du presbytère.

**Centre culturel?**

Les citoyens ont également refusé l'idée de voir le presbytère transformé en centre culturel à la suite d'une proposition de la municipalité qui offrait de convertir une partie du presbytère

en locaux pour des activités culturelles et la sacristie en logement pour le curé, sa mère et son père.

Par ailleurs, une militante d'un groupe spontané qui s'est créé pour la préservation de l'héritage culturel que constitue le presbytère, Mme André Trépanier, admet que les gens ont jusqu'à maintenant démontré que c'est d'a-

bord la vocation du presbytère qu'ils souhaitent conserver c'est pourquoi ils ont refusé la transformation de la bâtisse.

Toutefois, d'ajouter Mme Trépanier, face à l'échéance je pense que les résidents de Ham-Nord vont opter pour la conversion du presbytère afin de conserver cette bâtisse construite en 1902.

Mme Andrée Trépanier est à l'origine des démarches accomplies auprès du ministère des Affaires Culturelles pour empêcher la démolition. "L'encan des meubles doit avoir lieu demain (samedi) et on m'a dit que mon seul recours se trouvait à la municipalité. Le maire a accepté de réunir son conseil et en assemblée spéciale le 25 novembre au soir un avis de motion a été déposé pour empêcher la démolition. Entre-temps, de poursuivre Mme Trépanier, nous allons entamer des démarches afin de faire classer le presbytère bien culturel.

Selon Mme Trépanier, le presbytère fait partie du patrimoine de Ham-Nord. Depuis des années, les résidents du coeur du village rénovent les vieilles maisons pour conserver un cachet à notre municipalité. Le presbytère et l'église s'harmonisent bien avec le cadre de la rue principale soutient-elle.

## La démolition déjà commencée

**HAM-NORD (DG)** — "Le presbytère de Ham-Nord sera démolé. La municipalité nous a accordé un permis de démolition il y a trois jours. Nous sommes en règle avec la Commission des accidents du travail et de plus nous sommes certains que plus de la moitié du village appuie notre décision", de déclarer M. Jean-Claude Turcotte, marguillier à Ham-Nord.

"Nous ne comprenons pas comment la municipalité après nous avoir accordé un permis de démolition au début de la semaine peut avoir déposé jeudi soir un avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement pour empêcher la démolition. C'est d'autant plus curieux que nous avons déjà commencé la démolition, d'ajouter M. Turcotte, au cours d'une entrevue accordée à La Tribune. "C'est une poignée de gens qui s'opposent à la démolition

du presbytère. Car si les paroissiens étaient contre cette démolition ils n'auraient pas souscrits monétairement au projet de construction d'un nouveau presbytère."

A ce sujet M. Jean-Claude Turcotte souligne que la fabrique a déjà recueilli en dons 20.000 \$ pour construire un nouveau presbytère sur le site de l'ancien et la souscription n'est pas terminée.

**Une corvée**

En plus de contribuer monétairement au projet pour payer le coût des matériaux, plusieurs personnes ont accepté de donner du temps. De telle sorte, que nous prévoyons débiter vers le 6 décembre une corvée qui permettra de réaliser un presbytère de 9 pièces pour 30.000\$. Pour réussir un tel tour de force, il faut forcément avoir des appuis importants, de constater M. Turcotte.

Le projet de démolition, de poursuivre M. Turcotte, a été soumis et accepté par l'Archevêché de Sherbrooke. Au sein même du conseil de fabrique nous étions quatre en faveur de la démolition soit MM. Noël Poisson, Marcel Turcotte, Michel Nolet et Jean-Claude Turcotte tandis que M. Richard Morin est contre et

M. Raymond Plante est absent.

"Nous nous sommes résignés à la démolition parce que la vieille bâtisse n'était pas fonctionnelle, elle coûtait trop cher d'entretien et de plus elle nécessitait des réparations estimées au minimum à 36.000\$ et cela sans compter que d'autres travaux au niveau du revêtement extérieur

auraient été nécessaires avant longtemps.

A titre d'exemple, M. Turcotte a rappelé que le presbytère couvrait 6.200 pieds carrés de plancher (avec le sous-sol) et contenait 19 pièces. La toiture coulait et le système de chauffage était désuet. Au cours de la dernière année la fabrique a payé 2.500 \$

d'huile et 500 \$ d'électricité pour le presbytère.

C'est donc dire que rénover nous aurait coûté plus cher que construire un bungalow et en plus, on restait avec une bâtisse onéreuse en coût d'entretien et pas du tout fonctionnelle pour un curé qui vit avec son père et sa mère, de conclure M. Turcotte.

### Une nouvelle maison

**VICTORIARVILLE (DG)** — Un des cinq prototypes de maison à haut rendement énergétique construite au Québec a été inauguré hier à Victoriaville. La maison R-2000 construite par Clément Pépin limitée de Victoriaville propose de ramener les coûts de chauffage d'une maison de 750 \$ à environ 300 \$, soit une réduction de près des deux tiers. Le surcoût de construction pour atteindre ces résultats se situe aux environs de 7 pour cent du prix de vente de la maison, soit environ 4.000 \$.

## Le meuble: un mode de vie

AFMQ

Voulez-vous en connaître davantage sur le meuble et sa place dans votre environnement? Aujourd'hui, notre chronique s'intitule:

**L'ENTRETIEN DES MEUBLES: COMMENT PREVENIR LES ENNUIS**

Le vieil adage, "Prévenir vaut mieux que guérir", est certainement vrai à propos des meubles. Vous ne pouvez pas raisonnablement espérer que même un mobilier très coûteux durera longtemps si vous ne faites pas les petites réparations qui s'imposent de temps en temps.

Ne soumettez pas vos meubles à de grandes variations de température ou d'humidité; ils pourraient sécher et fendre. Par ailleurs, trop de soleil leur fera perdre leur couleur.

Ne soyez pas brutal avec vos meubles. Les portes d'armoire et les tiroirs de commode peuvent fendre si vous les fermez à tour de bras. Et ne vous balancez pas sur les pieds arrière des chaises!

Si le plancher n'est pas au niveau, les meubles peuvent s'endommager à la longue. Mettez-les bien d'aplomb avec un morceau de carton ou de bois sous les pieds.

Quant aux pols pour meubles, même les produits modernes ne peuvent pas protéger vos meubles contre absolument tout. Un verre d'eau glacée, par exemple, laisse une auréole d'humidité qui peut traverser le poli et abîmer le dessus de la table.

Les napperons ou tout autre objet en plastique qui restent sur une table doivent avoir un dessous en fibre naturelle pour empêcher qu'ils ne collent au bois et l'abîment. Les matelassés spécialement conçus pour mettre sous les nappes de salle à manger protègent très bien les tables de bois.

Les finis acryliques super-résistants pour les meubles en bois, ainsi que les traitements antitaches pour les meubles rembourrés, aideront ces meubles à conserver leur belle apparence.

La prochaine fois, nous vous donnerons quelques soins pour les meubles en bois.

**LE MEUBLE - UN MODE DE VIE** est une chronique de l'Association des fabricants de meubles du Québec dont les produits de ses membres sont un gage de qualité et un investissement sage. Recherchez-les chez votre détaillant.

Cette série de messages fut réalisée avec l'appui du ministère de l'Industrie, Commerce et Tourisme du Québec.

# Au Québec, le chauffage bi-énergie porte un nom:

## INSTALLATION FACILE

Le **D 15** s'adapte facilement à la plupart des systèmes de chauffage à air pulsé, et de plus il se raccorde à une entrée électrique de 100 ampères. Son installation ne nécessite aucune transformation coûteuse, et ne requiert donc que quelques heures.

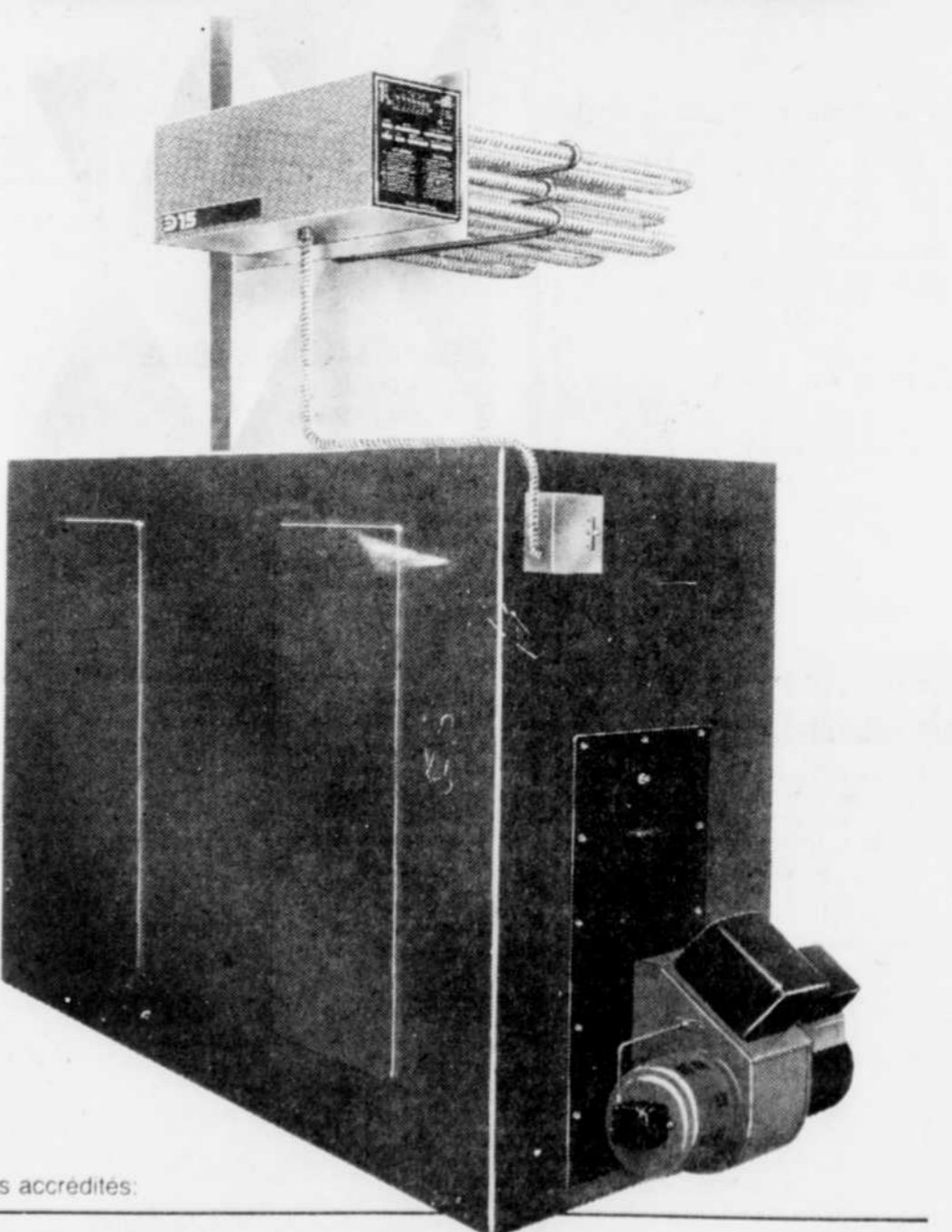
## ÉLIGIBLE AUX SUBVENTIONS:

Cet appareil, le **D 15** de P.S.C., est conforme au programme de subventions de l'Hydro-Québec (pouvant atteindre 650\$) car il utilise, selon la température extérieure, la meilleure source d'énergie: l'électricité ou le mazout.

Pour plus d'informations, consultez le programme de subventions de l'Hydro-Québec.



# D 15

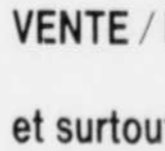


Informez-vous dès maintenant auprès de l'un de nos détaillants agréés:

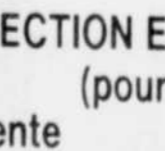
**LA PÉTROLIÈRE QUI S'OCCUPE DE TOUT**



**thermshell**



**thermshell**



**thermshell**

VENTE / INSTALLATION / INSPECTION ENERGAIN (pour vos subventions) et surtout... Le service après vente

Appelez:



**thermshell**



**thermshell**



**thermshell**

Sherbrooke (819) 569-5991

Québec (418) 687-2500

**LES CONTRÔLES P.S.C. LTÉE**

"Avec P.S.C. l'énergie est sous contrôle"

**Ouverture du mini-sommet économique**

# Réflexion collective d'une profondeur rarement vue

— Philippe Bernier

par **Gérald Prince**

**DRUMMONDVILLE** — Rarement a-t-on vu à Drummondville une réflexion collective d'une telle profondeur et d'une telle qualité.

C'est l'opinion émise par le maire Philippe Bernier hier soir devant plus de 300 représentants de tous les milieux drummondvillois à l'ouverture du mini-sommet de deux jours au Motel Universel.

Nous allons prendre ensemble des décisions lourdes de conséquences pour notre avenir collectif, a renchéri le préfet de la MRC-Drummond, M. Jérôme Lampron.

Cette rencontre unique devrait nous inciter à nous sensibiliser davantage sur le développement régional, a dit le ministre fédéral Yvon Pinard.

Pour sa part, Me Michel Clair, député de Drummond à l'assemblée nationale et président d'honneur du mini-sommet, a fait valoir les quatre grandes conditions préalables néces-

saires au succès de ces assises destinées à ex-



Philippe Bernier

primer le désir d'une collectivité. Il faut, a-t-il soutenu, agir avec détermination, confiance, imagination et concertation. Ce mini-sommet est organisé par vous-mêmes, a-t-il dit à l'intention des quelque 300 bénévoles présents, j'ai plus à apprendre de vous que je n'ai à vous apprendre.

M. Gilles Gagnon, président de la Commission économique régionale et organisateur du mini-sommet, soutient que cette rencontre historique est faite, non pas pour solliciter de

l'aide gouvernementale, non pas pour demander à d'autres de trouver des solutions pour la population de Drummondville, mais bien pour que tous et chacun de la collectivité drummondvilloise se prennent en mains et trouvent ensemble des solutions aux problèmes actuels et futurs.

M. Benoit Laflamme, l'un des directeurs de cet événement, a souligné que le mini-sommet est un exercice de réflexion collective destiné à trouver les lignes directrices du développement

de la région de Drummondville pour les cinq

prochaines années, soit jusqu'en 1987 au moins.

Le mini-sommet se

toute la journée au Motel Universel.

## La CSD entend faire connaître son point de vue

**DRUMMONDVILLE** (GP) — Même si la CSN, la FTQ et la CEQ ne participent pas au mini-sommet de Drum-

mondville, aujourd'hui, la Centrale des syndicats démocratiques y sera et entend bien dire son mot sur l'orienta-

tion future de la région. C'est ce que croit M. Réjean Blanchette, permanent de la CSD à Drummondville, qui ex-

plique que sa centrale a laissé ses syndicats affiliés libres de participer ou non au mini-sommet. M. Blanchette y

sera cependant et agira comme observateur. A sa connaissance, plusieurs syndicats y ont envoyé des délégués.

## L'excellente gestion de l'Association touristique régionale reconnue à travers toute la province

**DRUMMONDVILLE** (RJ) — L'Association touristique régionale du cœur du Québec vient de se voir attribuer un grand honneur, alors qu'elle a reçu le trophée attribué par le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme à l'association touristique de l'année.

C'est la première fois que ce ministère décerne un trophée à une association touristique régionale pour sa performance au cours de l'année, mais la présenta-

tion d'un tel honneur deviendra un événement annuel. La remise a été faite par le ministre Rodrigue Biron lors d'une réunion générale des associations touristiques régionales tenue dans la Vieille Capitale.

L'Association touristique du cœur du Québec s'est principalement signalée au cours de la dernière année par sa performance financière qualifiée d'excellente et par sa performance en termes de création d'activités dans son milieu.

Sur le plan financier, l'association a notamment pu injecter 125,000 \$ en publicité de toute sorte.

Son président M. Daniel Jutras, et son directeur général, M. Yvon Caron, ont aussi fait preuve d'un grand pro-

fessionnalisme et ils ont de plus multiplié les efforts afin de faire de leur association touris-

tique un moyen et un support du développement régional, considère le ministre.

**BEAUDRY ELECTRIQUE LTEE**  
 920, Boul. Jacques Cartier Nord, Sherbrooke, Qué., J1J 3A5  
**Tél.: 567-7005 — 567-3030**

**FORAGE BETON  
 ARME AVEC  
 MECHE A DIAMANT  
 de 1" po. à 10" po.**

**ESTIMATION SUR DEMANDE** 8386x

**LOUEZ DE TOUT**  
**569-9548**  
**LOCATION MARTINEAU**  
 Réparation de tondeuses et souffleurs.  
 Laveuse à vapeur pour tapis  
**2456 ouest, rue King**  
 77332

## Nouveau pied-à-terre de Communication-Québec

**THETFORD-MINES** — Communication-Québec ouvrira, au début de l'an prochain, des bureaux à Granby et à St-Hyacinthe, afin de répondre adéquatement aux besoins des contribuables désireux d'obtenir des informations sur les services gouvernementaux, a révélé hier, le ministre québécois des Communications, M. Jean-François Bertrand.

M. Bertrand était de passage à Thetford-Mines où il a présidé l'inauguration du vingt-et-unième bureau régional de l'agence, en présence

du sous-ministre des Communications, M. Claude Plante, du directeur régional de Communication-Québec, M. Pierre Gignac et de représentants du monde politique et du milieu des affaires.

Selon le ministre, 50,000 personnes vivant sur le territoire de la municipalité régionale de comté de l'Amiante peuvent se prévaloir des services offerts par ce bureau ouvert depuis le 25 octobre et où de 50 à 60 demandes de renseignements sont reçues, chaque jour, par les trois employés qui y travaillent.

Reservations: **569-8757**

**La Brasserie**

1665 ouest, rue King, Sherbrooke

**SPECIAL DE NOVEMBRE**

**Filet mignon et Crabe**

— légumes du jour  
 — riz aux légumes  
 — tomates provençale

**\$9.95**

Le tout pour

**OFFRE - FREINS SPECIALE**

**44<sup>88</sup> 74<sup>88</sup> 109<sup>88</sup>**

2 tambours      2 disques      2 tambours, 2 disques

sur la plupart des voitures

**WALKER**

Nous vendons la qualité

Inspection gratuite du système d'échappement et évaluation écrite. Prix à la mesure de votre budget.

**AUTO CENTRE CHARLAND**  
 1317, Mi-Vallon, Rock Forest, ENR.  
**564-1233**

Remplissez et retournez ce coupon pour recevoir tous les renseignements sur le programme de subventions pour l'installation du chauffage bi-énergie dans les habitations individuelles.

## PROGRAMME DE SUBVENTIONS POUR L'INSTALLATION DU CHAUFFAGE BI-ÉNERGIE DANS LES HABITATIONS

# Une subvention d'Hydro-Québec pouvant atteindre 650 \$

**Je veux en savoir davantage !**

Veillez me faire parvenir la documentation sur le programme de subventions pour l'installation du chauffage bi-énergie dans les habitations individuelles.

Nom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Localité \_\_\_\_\_ Code postal \_\_\_\_\_

Découper et poster à:

Hydro-Québec  
 Programme bi-énergie  
 Boîte postale 6106  
 Montréal (Québec)  
 H3C 3H6

**Le chauffage bi-énergie, qu'est-ce que c'est ?**

Dans le cadre du programme lancé par Hydro-Québec, la bi-énergie consiste à utiliser deux sources d'énergie: l'électricité et une autre source d'énergie.

L'équipement électrique qui transformera votre système de chauffage actuel en une installation bi-énergie peut être mis en place facilement et à peu de frais, quelle que soit la source d'énergie\* qui assure déjà votre chauffage. Ainsi, vous utiliserez deux sources d'énergie et conserverez tous les avantages du système existant et même les accessoires que vous y avez ajoutés comme, par exemple, le climatiseur central.

**C'est avantageux!**

L'utilisation de l'une ou l'autre source d'énergie est commandée automatiquement par un dispositif extérieur, réglé à une température prédéterminée de manière à tirer le meilleur rendement de chacune des deux sources d'énergie.

**C'est rationnel!**

Le programme de subventions pour l'installation du chauffage bi-énergie dans les habitations individuelles répond aux objectifs que poursuit Hydro-Québec depuis plusieurs années: favoriser l'utilisation rationnelle de l'électricité et permettre au Québec d'atteindre une plus grande autonomie dans le domaine de l'énergie.

**C'est subventionné!**

Voici un exemple qui s'appuie sur le coût approximatif d'une installation bi-énergie dans un bungalow moyen:

|                                                                             |          |
|-----------------------------------------------------------------------------|----------|
| Installation du système bi-énergie (électricité et mazout)                  | 1 400 \$ |
| Moins: subvention en vertu du Programme canadien de remplacement du pétrole | 700 \$   |
| subvention d'Hydro-Québec (montant maximal accordé)                         | 650 \$   |
| Montant à payer par le consommateur                                         | 50 \$    |

**C'est facile d'en savoir plus long !**

Vous êtes admissible au programme de subventions d'Hydro-Québec si, par exemple, le chauffage central de votre habitation a encore une vie utile d'au moins cinq ans ou si vous achetez ou faites construire une maison neuve individuelle dont le chauffage sera assuré par un système bi-énergie.

*\* Dans le cadre de ce programme de subventions d'Hydro-Québec l'électricité devient la principale source de chauffage; toute autre source d'énergie, à l'exception du gaz naturel, peut alimenter le système de chauffage d'appoint déjà en usage.*

Retournez dès aujourd'hui le coupon-réponse ci-dessus pour recevoir tous les renseignements sur le programme.

**meux**

**Consommons l'énergie d'ici**

**la tribune — le québec**

**Coup d'oeil...  
...sur le Québec**

**Prix Judith-Jasmin à Lily Tasso**

MONTREAL (PC) — Mme Lily Tasso a remporté vendredi, à l'occasion du Salon du livre, le prix de journalisme Judith-Jasmin pour sa série de reportages sur la condition des personnes handicapées, parus dans La Presse.

"Il suffit d'une seconde pour passer dans l'autre camp", a souligné la lauréate lorsqu'on lui a remis son prix, faisant allusion aux accidents qui laissent des séquelles permanentes à des gens jusque-là bien portants.

**GM: un francophone directeur d'usine**

MONTREAL (PC) — Pour la première fois, un francophone vient d'être nommé à la direction des opérations de la chaîne de montage chez General Motors du Canada, au Québec.

M. André Brien, un Montréalais âgé de 46 ans, a été nommé, vendredi, directeur de l'usine d'assemblage de Ste-Thérèse.

**Grève: pas un droit fondamental**

MONTREAL (PC) — "Le droit de grève en lui-même n'est pas un droit fondamental. C'est un moyen codifié et légitime d'équilibrer un rapport de force.

Telle est l'une des considérations de la Commission des droits de la personne du Québec qui s'est prononcée, vendredi dans un communiqué, à l'approche des grèves dans les secteurs publics et parapublics et à l'occasion d'une remise en question du droit de grève, particulièrement dans les hôpitaux.

**Mineurs soupçonnées de prostitution**

MONTREAL (PC) — Une descente dans une maison de la rue Sainte-Catherine a permis aux policiers de la Communauté urbaine de Montréal d'arrêter deux jeunes filles de moins de 18 ans relativement à une affaire de prostitution.

Vingt-cinq personnes ont été arrêtées.

Enfin, deux Ontariennes, âgées de 17 et 16 ans, ont été adressées au centre d'accueil L'Escale, soupçonnées qu'elles sont d'avoir agi en prostituées et d'avoir même habité en permanence la maison close.

**Accusée du rapt de ses enfants**

MONTREAL (PC) — Un homme et une femme qui avaient enlevé les deux enfants de cette dernière, en juin dernier, ont été localisés en Ontario jeudi et devront répondre à des accusations de rapt d'enfants lundi, au palais de justice de Cowansville.

C'est en juin dernier que le couple a enlevé les enfants, dans la région de Cowansville, et depuis ce temps, les policiers avaient perdu leurs traces. Toutefois, les policiers de tout le Canada avaient été avertis du double rapt et c'est jeudi que les agents de l'ordre de Halton, en Ontario, une municipalité située à au moins 500 milles de Cowansville, ont reconnu les enfants.

**Aide à l'UN: la veuve de Cardinal nie**

MONTREAL (PC) — La veuve de l'ex-ministre Jean-Guy Cardinal de l'Union nationale a nié que son époux ait jamais reçu une contribution financière du gouvernement de France.

jamais été informée d'une contribution du gouvernement de Paris au fonds électoral de son époux ou à celui de l'UN.  
Elle affirme qu'elle connaissait très bien, à l'époque, les affaires de son époux et qu'elle aurait été informée d'une telle chose si Paris avait souscrit à sa caisse.

**6 et 5%: nouveau vote à la Davie**

LAUZON (PC) — Les travailleurs des chantiers maritimes Davie Ltée, de Lauzon, seront appelés à se prononcer une seconde fois, dimanche, sur la clause d'augmentation salariale de 6 et 5 pour cent pour 1984 et 1985.

Le poseur par le gouvernement fédéral pour l'octroi d'une subvention de 30 millions \$ qui permettrait aux chantiers de décrocher le contrat de construction au coût de 122 millions \$ d'un traversier pour le compte de CN-Marine.

**La police doit collaborer**

QUEBEC (PC) — Les différents corps policiers doivent avoir souci d'informer correctement les médias d'information afin que ces derniers soient plus aptes à informer toute la population, estime le Conseil de presse du Québec.

dans un embouteillage sur le pont Pierre-Laporte après s'être fié au bulletin de circulation émis par ce poste de radio.

**Un Noël de crise se prépare**

MONTREAL (PC) — Appauvris par la crise économique, un nombre record de Québécois font appel aux différents organismes de charité pour pouvoir profiter un peu du temps des fêtes.

L'organisme avait reçu 5.000 demandes en six semaines, l'année dernière. On se demande même où on pourra trouver suffisamment d'argent pour répondre à une telle affluence.  
Or, l'Armée du Salut n'est que l'une des 200 organisations charitables du grand Montréal. Et la situation est à peu près la même partout au Québec, en raison de la récession économique alors que plus de gens demandent de l'aide et que les dons sont en baisse.

**Laveurs de vitres: salaires trop élevés?**

MONTREAL (PC) — L'Association des propriétaires et administrateurs d'immeubles de Montréal presse le gouvernement québécois d'abaisser le taux de salaire horaire décrété pour les laveurs de vitres et employés d'entretien.  
Le décret gouvernemental, qui doit entrer en vigueur à compter du 1er décembre, accorde à cette catégorie de travailleurs un salaire hebdomadaire moyen de \$300.

Pour l'Association de propriétaires, le décret bafou des conventions collectives déjà signées et impose des augmentations injustifiables, compte tenu du contexte économique.

**Avenir de Québécois: rien ne s'oppose à la formation d'un groupe de travail**

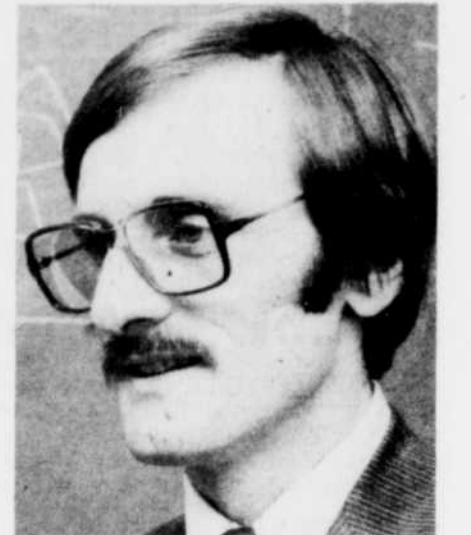
— Michel Clair

QUEBEC (PC) — Assez satisfait des réponses qu'il a obtenues du ministre fédéral des Transports, celui du Québec, Michel Clair, lui a écrit une lettre vendredi pour lui dire que plus

rien ne s'oppose à ce qu'un groupe de travail se mette à l'oeuvre pour discuter de l'avenir de Québécois.  
M. Clair souligne qu'il est impératif que le mandat de ce comité ne s'étende pas au-delà du 31 décembre. Le représentant du Québec sur ce comité sera M. Ghislain Leblond.

Dans sa lettre, le ministre Clair souligne que "votre dernier message vient apporter des précisions utiles sur certains aspects vagues et inquiétants de votre offre initiale, notamment à l'égard du rôle que vous entendez donner à Québécois dans l'aviation commerciale canadienne et à la possibilité des cadres et des employés de cette entreprise de poursuivre leur carrière".

Il dit espérer que la même bonne foi et la même ouverture d'esprit caractériseront les discussions sur un deuxième transporteur de deuxième niveau viable financièrement même si M. Pepin estime que cette perspective est irréaliste.



Michel Clair

Par ailleurs, à Ottawa, selon un porte-parole du ministre fédéral, M. Pepin croit toujours que la compagnie aérienne régionale ne doit pas hériter de la lourde dette de l'actuelle compagnie et que la seule façon de remédier à ce problème est de créer Québécois 2.

Il dit espérer que la même bonne foi et la même ouverture d'esprit caractériseront les discussions sur un deuxième transporteur de deuxième niveau viable financièrement même si M. Pepin estime que cette perspective est irréaliste.

Par ailleurs, à Ottawa, selon un porte-parole du ministre fédéral, M. Pepin croit toujours que la compagnie aérienne régionale ne doit pas hériter de la lourde dette de l'actuelle compagnie et que la seule façon de remédier à ce problème est de créer Québécois 2.

**Règlement de la construction attaqué et débattu à l'Assemblée nationale**

QUEBEC (PC) — Le règlement de la construction adopté en 1977 à la suite des recommandations de la commission Cliche a été attaqué et débattu hier à l'Assemblée nationale.

Le règlement de la construction adopté en 1977 à la suite des recommandations de la commission Cliche a été attaqué et débattu hier à l'Assemblée nationale.

L'opposition s'en est pris au règlement qui, a dit le député de Brome-Missisquoi Pierre Paradis, interdit le travail à 25.000 travailleurs exerçant un métier et possédant la compétence nécessaire à son exercice.

Les finissants des écoles d'enseignement professionnel, ayant terminé leurs études avec succès, devraient pouvoir obtenir automatiquement un carnet d'apprentissage leur permettant d'aller travailler sur un chantier.

Ces travailleurs ne peuvent travailler à la construction parce que l'Office de la construction du Québec refuse de leur émettre un permis de travail, en raison d'un règlement "tatlouneux...des plus bureaucratiques".

M. Bélanger a souligné que, le 12 juin 1981, le juge Pierre coté, de la Cour supérieure de La Malbaie, avait statué que le gouvernement ne pouvait retirer un droit acquis à un travailleur. Le gouvernement provincial en a appelé de ce jugement avec le résultat que des poursuites continuent d'être intentées contre des travailleurs qui exercent leur métier sans la carte de classification.

M. Paradis a souligné que des travailleurs étaient allés en prison pour avoir exercé leur métier sans posséder la carte de qualification.

M. Bélanger a affirmé qu'il continuera sa bataille contre le règlement de la construction tant qu'il n'aura pas été aboli.

Le député a souligné qu'avec ce règlement, les finissants des écoles de métier ne peuvent pas entrer sur le marché du travail. Il a mentionné que son parti propose plutôt que, pour travailler dans la construction, il suffi-

M. Perron a rappelé que ce règlement permettait à 50.000 travailleurs d'être assurés d'un travail dans la construction alors qu'auparavant 250.000 personnes étaient inscrites à la construction et possédaient des cartes de compétence, émises à droite et à gauche.

**La CSD-Construction réclame le maintien du règlement**

QUEBEC (PC) — Toute en reconnaissant que l'actuel règlement de placement dans l'industrie de la construction comporte des imperfections, la CSD-Construction réclame son maintien pour éviter un retour aux années noires dans ce secteur.

semblée nationale de travail plutôt engager de l'emploi dans cette industrie.

re perdu à cause et depuis le début de ce lock-out illégal.  
Dans sa requête, le Syndicat des travailleurs d'Ectco Photo (CSN) avait souligné que même si la convention collective devait rester en vigueur jusqu'au 31 mars 1983, M. Gilles Roy, vice-président aux ressources humaines chez Québécois, dont Ectco constitue une division, présentait aux représentants du syndicat une liste de modifications que l'entreprise voulait apporter.

Le règlement actuel a réglé presque totalement, malgré ses lacunes, les problèmes de violence liés à l'insécurité du statut des vrais travailleurs de la construction.

Mardi, une réunion générale des membres était convoquée, pour faire rapport aux employés, et ceux-ci, au scrutin secret, devaient rejeter les propositions patronales, notamment sur l'octroi de sous-contrats, la modification des clauses de rappel et sur la mobilité illimitée des travailleurs dans l'entreprise.

Leur espérance de pouvoir pratiquer à nouveau leur métier dans leur industrie dépend du maintien du règlement actuel de placement et d'une relance de l'emploi.

**La Cour supérieure force la réouverture d'Ectco Photo**

MONTREAL (PC) — Dans une décision dont on ne relève définitivement que fort peu d'exemples, devant nos cours, en dépit du nombre de conflits de travail qui viennent y aboutir, à un moment ou à un autre, le juge Denis Durocher, de la Cour supérieure, a donné raison sur toute la ligne aux quelques cent employés d'Ectco Photo, à Ville LaSalle, et émis en fin d'après-midi vendredi une injonction qui a un sextuple effet.

Mardi, une réunion générale des membres était convoquée, pour faire rapport aux employés, et ceux-ci, au scrutin secret, devaient rejeter les propositions patronales, notamment sur l'octroi de sous-contrats, la modification des clauses de rappel et sur la mobilité illimitée des travailleurs dans l'entreprise.

40.000 travailleurs

Plutôt la relance

Procès des Dubois remis au 5 janvier

Les députés recevront 2¢ de plus le km

Plutôt la relance

Les députés recevront 2¢ de plus le km

Les députés recevront 2¢ de plus le km

**COMMISSION SCOLAIRE DE VICTORIAVILLE COMMUNIQUE INSCRIPTION DES ENFANTS DE LA MATERNELLE POUR L'ANNEE 1983-1984**

Tous les parents de la Commission scolaire de Victoriaville, qui ont des enfants qui fréquenteront la classe maternelle en septembre prochain devront inscrire ces enfants à l'école la plus rapprochée de leur arrondissement avant le 17 décembre 1982.

Les enfants qui auront cinq (5) ans AVANT le 1er octobre 1983 sont éligibles pour cette inscription.

La loi qui devait permettre aux enfants nés avant le 1er novembre d'être acceptés en maternelle n'est pas encore en vigueur. La Commission scolaire de Victoriaville n'acceptera en maternelle que les enfants qui auront 5 ans avant le 1er octobre 1983.

Le directeur général  
Denis Luneau

**12 1/2 %**

Les certificats de DÉPÔT GARANTI du Sherbrooke Trust le mode d'épargne d'un intérêt SUPERIEUR

- Taux d'intérêt élevé
- Securité du capital et des intérêts
- Aucun cout
- Taux d'intérêt garanti
- Souplesse dans le paiement des intérêts

Interêts versés annuellement. Période de 5 ans. Dépôt minimum 500\$

D'autres certificats à des taux différents sont offerts pour des périodes allant de 30 jours à 5 ans.

Taux sujets à confirmation.

NOUVEAU Renouvelez-vous sur nos certificats d'épargne garantis

**CHLT TV**

**Le Monde**

Lundi au vendredi 18 h 00

825-19-1

# DESTINATION ÉCONOMIE



**EAU MINÉRALE PROVIGO**



**FROMAGE CANADIEN**  
16 TRANCHES, "SINGLES"  
KRAFT



**BACON DÉCOUENNÉ**  
EN VRAC ROYAL

BOUT. DE 750 mL **3/.99**

EMB. DE 500 g **2.49**

**1.39** /LB **3.06** /kg

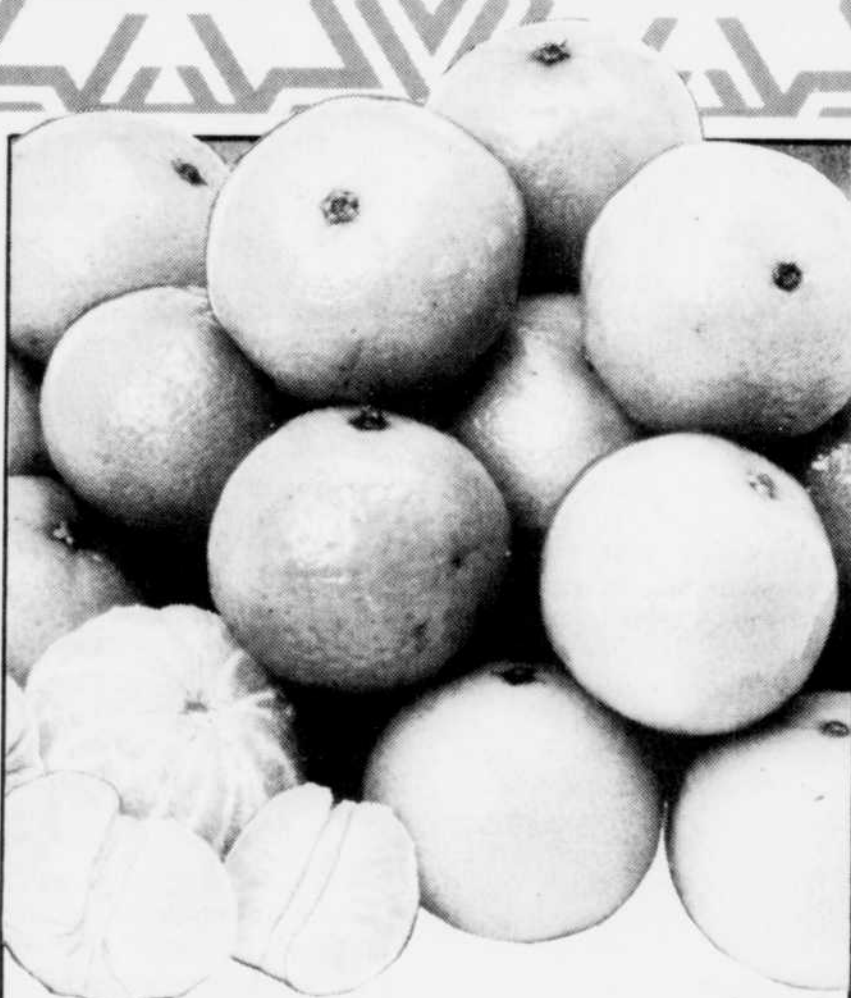
## PRIX EN VIGUEUR

DU **LUNDI** 29 NOVEMBRE AU **SAMEDI** 4 DÉCEMBRE 1982.



**ROULÉS AU CHOCOLAT**  
OU À LA GELÉE  
PROVIGO

EMB. DE 10 oz **.89**



**CLÉMENTINES**  
IMPORTÉES  
(CAISSE ENV. 22 LB 12.79)

**.59** /LB **1.30** /kg



**POMMES DE TERRE**  
BROSSÉES, DU QUÉBEC  
CANADA NO 1

SAC DE 20 LB **1.59**

NOUS NOUS RÉSERVONS LE DROIT DE LIMITER LES QUANTITÉS. SPÉCIAUX EN VIGUEUR DU LUNDI 29 NOVEMBRE AU SAMEDI 4 DÉCEMBRE 1982. DANS LES SUPERMARCHÉS DU GRAND MONTRÉAL ET SA BANLIEUE.

LES PHOTOS NE SERVENT QU'À IDENTIFIER LA MARQUE DE COMMERCE DES PRODUITS ANNONCÉS ET LE TEXTE PRÉVAUT EN TOUTES OCCASIONS.



# APPEL D'URGENCE À LÉVESQUE

## DE DÉBLOQUER LES NÉGOCIATIONS

Puisque les députés que nos affiliés ont rencontrés ou voulu rencontrer semblent ignorer l'essentiel des propositions gouvernementales en négociation, puisque les principaux ministres semblent relégués au rôle de figurants de plus en plus éloignés de ce dossier, puisque tout semble relever depuis le 18 novembre dernier du bureau du Premier ministre, la CEQ n'a pas d'autre choix à ce moment-ci que de lancer un appel d'urgence au tandem Lévesque-Boivin en vue d'obtenir, si possible, un déblocage de la négociation dans les secteurs que représente cette Centrale: l'enseignement, les affaires sociales, la fonction publique.

À quelques jours de la fin «appréhendée» de la négociation où M. Lévesque déciderait d'autorité de mettre un terme aux échanges et de se doter d'une loi lui permettant de décréter, la CEQ tient à rappeler à M. Lévesque et à l'opinion publique que dans le domaine des relations de travail, les vraies solutions sont celles qui sortiront de la négociation et non pas d'un coup de force autoritaire. Alors que les conventions de ses membres ont été prolongées de trois mois en vertu d'une loi 70 dont elle demande toujours le retrait, la CEQ trouve inadmissible que le Premier ministre s'arroge maintenant le pouvoir de décréter la fin de la négociation et le contenu des conventions. Il y a à ce propos un abus flagrant d'intolérance et d'autoritarisme, complètement inadmissible dans une société dite démocratique.

La CEQ s'élève avec force contre cette remise en cause radicale de la part du gouvernement du droit à une négociation libre et entière dans le secteur public québécois. Rappelant que le Comité des libertés syndicales de l'Organisation internationale du travail avait réprimandé le gouvernement Bourassa pour des délits de moindre importance en 1972, la CEQ accuse formellement le gouvernement du Québec de déchirer d'un coup une importante partie du «contrat social québécois», si souvent évoqué par les ministres quand cela leur convient, à savoir que des chapitres entiers du Code du travail, des années de pratique de relations de travail et des normes établies, en quantité et en qualité, quant aux services publics à assurer à la population.

La CEQ demande de façon pressante au cabinet Lévesque de faire la preuve **tandis qu'il en est encore temps** qu'il accepte de négocier d'égal à égal avec les syndicats du secteur public, et partant, qu'il accepte de ne pas avoir toujours raison sur tout, qu'il avance des compromis et fasse des ouvertures face à nos revendications.

### Nos craintes d'un décret sont fondées...

La CEQ désire souligner que son appréhension d'une stratégie de décret de la part du gouvernement repose sur des données réelles, s'ajoutant aux propos du Premier ministre. En effet, la Fédération des professionnelles et professionnelles d'universités (FPPU) affiliée à la CEQ, qui représente une catégorie de salariés soumis au chapitre III de la Loi 70, a été dans l'incapacité totale de négocier le renouvellement de ses conventions se terminant le 30 novembre. Les refus patronaux obstinés et systématiques de négocier en vertu de la Loi 70 qu'ont essayés ces syndicats ouvrent toute grande la porte à la volonté gouvernementale de commencer bientôt à adopter une série de décrets touchant le secteur universitaire et les établissements privés d'enseignement. Est-ce que ces premiers décrets sont le début du grand incendie dans lequel le gouvernement se prépare à faire brûler toutes nos conventions collectives? Pour prévenir ce désastre, la CEQ demande instamment au gouvernement de déblocage d'urgence, dans ces secteurs aussi, la véritable négociation.

### Un enjeu central: la bataille de l'emploi

Alors que le chômage ravage le Québec et décourage des milliers de jeunes, en quête de travail ou encore aux études, la CEQ rejette l'argumentation trompeuse du gouvernement selon laquelle il faut couper les services publics d'éducation, réduire les effectifs de 6 000 à 8 000 postes. Cette politique de compressions et de coupures est elle-même responsable de 40 % de la hausse du chômage et elle nous annonce pour 1983 une situation encore plus catastrophique. En faisant le choix d'une société québécoise hyper-reaganienne, refroidie, immobilisée, le gouvernement Lévesque s'enfonce dans la réaction et enfonce le Québec dans la dépendance et le sous-développement chroniques.

La CEQ s'alarme tout particulièrement des demandes patronales, indécentes et inadmissibles, relatives à l'emploi dans le secteur de l'éducation.

Actuellement, on fait face à une hausse de clientèle au préscolaire, niveau par ailleurs sous-développé du système scolaire québécois. À partir de 1983, il y aura croissance des effectifs au primaire et à partir de 1984-85 le Conseil du Trésor lui-même prévoit une hausse de clientèle à tous les niveaux d'enseignement. On connaît par ailleurs l'importance d'assurer une meilleure formation de niveau secondaire à un plus grand nombre de jeunes; déjà on a constaté l'affluence accrue de l'effectif étudiant au niveau collégial et de l'effectif adulte tant au secondaire qu'au collégial; on sait enfin le sous-développement grave où le MEQ entretient le secteur universitaire depuis plusieurs années.

Quel avenir nous trace donc ce gouvernement? Quelle prise sur notre avenir nous prépare-t-il? On a beau se gargariser sur le mirage du virage technologique des années 1990, la CEQ se demande pour qui et par qui se fera ce virage, si la population québécoise est mutilée dans sa formation et rapetissée dans ses horizons de développement.

La CEQ souligne que le gouvernement a fabriqué toute une psychose autour du phénomène des «mis en disponibilité», alors que cette situation va disparaître d'elle-même d'ici trois ans, même en appliquant la convention actuelle. Au 15 octobre dernier, il ne restait que 1 800 «mis en disponibilité» soit une réduction de 60 % du nombre déclaré tel par les commissions scolaires le 1er mai 1982. En augmentant la tâche au primaire et au secondaire, le gouvernement veut en mettre 8 000 de plus en disponibilité. Comment alors parler de stabilité dans les écoles alors que se prépare un chambardement du système d'éducation tel qu'il faille se départir de 10 % du personnel enseignant?

La CEQ refuse carrément de collaborer à la sortie massive des enseignantes et enseignants des écoles, tout comme elle s'objecte à la disparition du ratio maître/élèves, seul facteur permettant de faire évoluer les mises en surplus selon la courbe des effectifs scolaires.

Si la CEQ est disposée à améliorer si possible l'utilisation déjà fort poussée des mis en disponibilité, ce n'est qu'à la condition que soient reconnus des ratios et qu'après avoir obtenu des contrats à temps plein à l'éducation des adultes pour celles et ceux dont c'est déjà l'emploi principal.

La CEQ rappelle à M. Lévesque que la négociation bloquera pour ce qui est des enseignantes et enseignants de commissions scolaires, aussi longtemps que le gouvernement leur

demandera de faire en cinq (5) jours le travail de six (6) jours (nouveaux programmes, augmentation de la tâche, intégration des élèves en difficulté, augmentation des contrôles, etc.), et ce, pour un salaire de quatre (4) jours (coupure de 20 %, selon la Loi 70).

Il en va à peu près de la même manière pour ce qui est des enseignantes et enseignants de Cégep, alors que le gouvernement veut faire disparaître les mécanismes qui assurent une répartition équitable des enseignantes et enseignants entre les disciplines en considération des spécificités de chacune et qui garantissent une charge individuelle moyenne maximum. Si on acceptait les offres patronales, la tâche moyenne d'une enseignante ou d'un enseignant augmenterait d'environ 25 %.

Pour ce qui est du personnel de soutien et du personnel professionnel des commissions scolaires et des Cégeps, le problème est de taille, et toujours sans perspective de solution. Actuellement, ces catégories de personnel n'ont encore aucune protection quant à leur droit à un travail stable et utile, puisque les propositions patronales leur refusent jusqu'à maintenant toute garantie contre l'érosion de ces services et emplois au gré des décisions administratives ou budgétaires.

C'est en ce sens que ces personnels revendiquent ce qu'il est convenu d'appeler «un plancher d'emploi», i.e. un point de repère assurant à la fois un minimum de services (qualité quantité) à la clientèle scolaire — quelle que soit l'augmentation des coûts de chauffage par exemple —, et le droit au travail pour les personnels concernés, dans le cadre de mesures prévoyant que tous les postes vacants seront comblés, que l'affectation et la mutation seront régies de façon à respecter les compétences et le grand désir de travailler de ces personnes, et que la tâche sera encadrée de façon à permettre la pleine mise en valeur de ce potentiel humain.

Chez les professionnelles et professionnels du gouvernement membres du SPGQ, les propositions gouvernementales prévoient la possibilité de couper des effectifs de façon arbitraire, selon les décisions du Conseil du Trésor; elles comportent aussi la disparition de la notion de poste à temps plein — des mandats pouvant se réaliser sans nécessairement recourir à du personnel à plein temps — et laissent entrevoir des mises en disponibilité plus nombreuses que le nombre de postes vacants. Dans les circonstances ténébreuses où s'annoncent toujours plus de coupures de services dans les ministères, le SPGQ estime plus fondé que jamais de revendiquer le remplacement des employés avant l'abolition de leurs postes et une garantie de sécurité d'emploi à l'intérieur d'un rayon de 50 kilomètres, sans limite de temps.

C'est le sens que prend aussi la revendication des syndicats du secteur des Affaires sociales dont l'objectif est notamment de se prémunir de garanties en cas de fermeture de poste ou de restructuration des services.

S'il est un dénominateur commun à toutes les catégories de personnel que regroupe la CEQ, au niveau des questions prioritaires, c'est certes la question de l'emploi. **En cela, qu'ils soient du secteur public ou privé, les travailleuses et travailleurs sont prêts à lutter aussi longtemps qu'il le faudra pour le maintien de leur emploi, ce qui dans la conjoncture de crise actuelle ne peut que contribuer à éviter le pire au plan de l'activité économique.**

C'est dans cette optique d'ailleurs que tous ont voulu aborder et conduire cette négociation de façon réaliste et responsable, ce que prouvent les dizaines de compromis ou de contre-propositions mises de l'avant jusqu'ici par la partie syndicale et qui se chiffrent par centaines de millions.

### Aux compromis syndicaux, refus patronal de négocier

En effet, depuis les quelques jours que se poursuit la négociation intensive sur les questions prioritaires, la CEQ a noté que face aux compromis substantiels avancés par ses groupes au plan sectoriel, les représentants patronaux se sont fermés à toute véritable négociation en n'avançant aucun compromis significatif.

Il va sans dire que ces concessions auxquelles consent la CEQ ne sauraient être unilatérales; elles appellent les employeurs à faire leur part du chemin. Mais dans le but d'établir de façon claire qu'elle est prête à poursuivre la négociation de façon réaliste et raisonnable, la CEQ déclare qu'elle est encore disposée à rechercher un terrain d'entente, «à condition que ça bouge vite de l'autre côté des tables».

### Retrait de la Loi 70

Reprenant en cela un des objectifs du Front commun, la CEQ entend obtenir le rappel de la Loi 70, tout en se déclarant prête à poursuivre la négociation sur le salarial. Sur cette question comme sur la tâche et la sécurité d'emploi, une seule condition est posée: **que le gouvernement cesse de s'acharner à aller en-dessous du statu quo.**

La Loi 70 est injuste, arbitraire et irresponsable; elle a été condamnée par à peu près tous les secteurs de l'opinion publique. Est-il nécessaire pour convaincre le gouvernement actuel de faire marche arrière, de rappeler ces propos de M. Parizeau, le 19 décembre 1975:

*«Que le gouvernement soit financièrement aux abois et ait besoin d'en enlever aux uns pour en donner à d'autres. Cela est bien possible. Mais alors c'est sa gestion des affaires publiques qu'il devra défendre. S'il a tellement mal administré qu'il doit maintenant tripoter les salaires et voler une partie de sa main-d'oeuvre pour équilibrer ses comptes, il n'a pas raison d'être fier de sa performance.»*  
(Jacques Parizeau, le 19 décembre 1975)

### Un règlement, oui! Mais pas à n'importe quel prix!

Tout en espérant que cet appel ramènera à la raison un gouvernement de plus en plus tenté par une solution d'autorité, la CEQ annonce dès maintenant qu'elle soumettra à ses instances et à ses affiliés tout développement significatif qui pourrait survenir dans les positions patronales.

Tant mieux si une entente de principe devenait envisageable! Toutefois, advenant l'entêtement du gouvernement à ne pas négocier, la CEQ se verra acculée à une réalité, devenue inévitable dans les circonstances; l'appel à la mobilisation générale contre un gouvernement-employeur qui ne tient qu'à se donner raison, par-dessus tout, au mépris de tout, y compris de notre avenir collectif.

C'est ainsi que nous entendons jouer notre responsabilité aussi longtemps qu'il le faudra.

Yvon Charbonneau, président



Centrale  
de l'enseignement  
du Québec